

UNIVERSITÉ DE GENÈVE
SCHOLA GENEVENSIS MDLIX



PROGRAMME DES COURS
DU
SEMESTRE D'HIVER 1926-27

Ouverture : 15 Octobre 1926 — Clôture : 22 Mars 1927

Les cours commencent le Lundi 25 Octobre 1926



2^{ME} ÉDITION

GENÈVE

IMPRIMERIE HENRI STUDER, ROND-POINT DE PLAINPALAIS, 3

1926

TABLE DES MATIÈRES

	Pages
Faculté des Sciences	3
Faculté des Lettres	18
Faculté des Sciences Economiques et Sociales .	34
Institut des Hautes Etudes Commerciales . .	42
Faculté de Droit	46
Faculté de Théologie	52
Faculté de Médecine	56
Institut Dentaire	69
<hr/>	
Prix universitaires	73
Renseignements généraux	83
Caisse d'assurance	89
Adresses de MM. les Professeurs et Privat- Docents	93

Les Bureaux du Secrétaire et du Caissier-Comptable se trouvent dans le bâtiment de l'Université, aux Bastions.

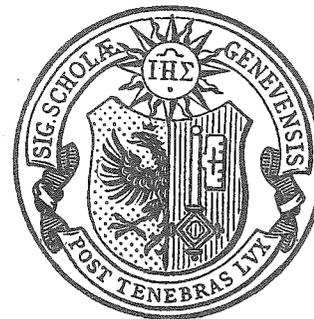
Le Secrétariat (Salle n° 33) est ouvert tous les jours — sauf le jeudi — de 9 à 11 heures du matin.

Le Bureau du Caissier-Comptable (Salle n° 23) est ouvert de 9 à 11 heures et de 2 à 4 heures; le samedi, de 9 à 11 heures seulement.

N.-B. — Les demandes d'immatriculation sont reçues tous les matins, sauf le jeudi, de 9 à 11 heures, au Secrétariat (Salle n° 33). Les finances d'immatriculation et d'inscription aux cours seront perçues aux jours fixés pour chaque Faculté séparément, selon un avis qui sera affiché dans les bâtiments universitaires.

UNIVERSITÉ DE GENÈVE

SCHOLA GENEVENSIS MDLIX



PROGRAMME DES COURS

DU

SEMESTRE D'HIVER 1926-27

Ouverture : 15 Octobre 1926 — Clôture : 22 Mars 1927

Les cours commencent le Lundi 25 Octobre 1926

2^{ME} ÉDITION

GENÈVE

IMPRIMERIE HENRI STUDER, ROND-POINT DE PLAINPALAIS, 3

1926

PRIX : 1 FRANC.

Ouverture du semestre d'hiver: le 15 octobre 1926; clôture: le 22 mars 1927.

Les dix premiers jours du semestre sont consacrés aux examens de grades.

Les cours commencent le lundi 25 octobre. Ils sont interrompus du 23 décembre au 4 janvier inclusivement.

Le Bureau du Sénat, pour les années 1926-1928, est composé de:

MM. William-E. RAPPARD, Recteur ;
Charles WERNER, Vice-Recteur ;
Bernard WIKI, Secrétaire du Sénat ;

et de

MM. Henri FEHR, Doyen de la Faculté des Sciences ;
Victor MARTIN, Doyen de la Faculté des Lettres ;
Edouard FOLLIET, Doyen de la Faculté des Sciences économiques et sociales ;
Albert RICHARD, Doyen de la Faculté de Droit ;
Eugène CHOISY, Doyen de la Faculté de Théologie ;
Maurice ROCH, Doyen de la Faculté de Médecine.

UNIVERSITÉ DE GENÈVE

SEMESTRE D'HIVER 1926-1927

FACULTÉ DES SCIENCES

M. le professeur Henri FEHR, Doyen.

	Salle
M. Henri Fehr, prof. ord.	
<i>Eléments de mathématiques supérieures.</i>	3 h.
Lundi, à 9 h. ; jeudi, de 9 à 11 heures.	20.
<i>Conférences d'algèbre et de géométrie.</i>	2 h.
Lundi, à 10 heures, et mercredi, à 16 heures.	20.
<i>Exercices pratiques.</i>	2 h.
Mercredi, de 17 à 19 heures.	20.
<i>Séminaire de mathématiques.</i>	1 h.
Samedi, à 11 heures.	20.
<i>Algèbre supérieure.</i> Chapitres choisis.	2 h.
Vendredi, de 17 à 19 heures.	20.
<i>Colloque mathématique</i> (avec MM. les Prof. MIRIMANOFF et WAVRE).	
M. Rolin Wavre, prof. ord.	
<i>Calcul différentiel et intégral.</i>	3 h.
Jeudi, à 11 h. ; vendredi et samedi, à 8 heures.	20.
<i>Exercices de calcul différentiel et intégral.</i>	2 h.
Lundi, de 17 à 19 heures.	20.
<i>Mécanique rationnelle.</i>	3 h.
Lundi, mardi et mercredi, à 8 heures.	20.
<i>Exercices de mécanique rationnelle.</i>	2 h.
Mardi, de 14 à 16 heures.	20.
<i>Calcul tensoriel.</i>	1 h.
Mardi, à 18 heures.	20.
M. Dmitry Mirimanoff, prof. extr.	
<i>Théorie mathématique des assurances sur la vie.</i>	1 h.
Vendredi, à 11 heures.	20.
<i>Conférences d'analyse supérieure.</i> — Théorie des équations différentielles.	2 h.
Lundi et mardi, à 16 heures.	20.
M. Raoul Gautier, prof. ord.	
<i>Astronomie physique, avec séances de projection.</i>	2 h.
Mardi et mercredi, à 10 heures.	20.

	Salle
<i>Météorologie (climatologie).</i> Vendredi et samedi, à 10 heures.	2 h. 20.
M. Emile Chaix , prof. ord.	
<i>Géographie physique (géomorphologie systématique et analyse cartographique).</i> Samedi, de 16 à 18 heures.	2 h. Lab. Géographie physique ¹ .
M. Ch.-Eugène Guye , prof. ord.	
<i>Physique expérimentale.</i> Mardi, mercredi, vendredi et samedi, à 9 heures.	4 h. Aula.
<i>Exercices pratiques (complément du cours).</i> Une après-midi par semaine.	
Jeudi ou vendredi, de 14 à 17 heures.	
<i>Laboratoire intermédiaire.</i> — Une journée.	
<i>Laboratoire intermédiaire.</i> — Cinq demi-journées.	
<i>Laboratoire de recherches.</i> — Tous les jours.	
[S'adresser au professeur.]	
<i>Exercices d'électricité appliquée</i> (avec M. le professeur A. SCHIDLOF).	Lab. sous-sol.
Jeudi, de 9 heures à midi.	
[Ces exercices n'ont lieu qu'au semestre d'hiver.]	
M. Arthur Schidlof , prof. extr.	
<i>Electricité appliquée</i> (Génératrices des courants continus et alternatifs).	1 h.
(Jour et heure à fixer.)	
<i>Théorie de la lumière.</i>	1 h.
Lundi, à 9 heures.	44.
<i>Problèmes numériques de chimie et de physique.</i>	1 h.
Jeudi, à 17 heures.	34.
M. Amé Pictet , prof. ord.	
<i>Chimie inorganique.</i>	5 h.
Lundi, mardi, mercredi, vendredi et samedi, à 11 h.	
Ecole de Chimie. Grand Amphithéâtre.	
<i>Travaux de préparations et de recherches</i> (chimie inorganique, organique et pharmaceutique).	Ecole de Chimie.
Tous les jours. [S'adresser au professeur.]	
Labor. Chimie organ., inorg. et pharmac.	
M. Emile Cherbuliez , prof. extr.	
<i>Chimie pharmaceutique.</i>	3 h.
Lundi, mardi et mercredi, à 8 heures.	Ec. de Chimie. P.A.

¹ Rue de la Croix-Rouge, 2.

	Salle
<i>Compléments de chimie organique</i> : série aromatique.	2 h.
Lundi et mardi, à 14 heures.	Ec. de Chimie. G.A.
<i>Chimie des matières protéiques.</i>	1 h.
Mercredi, à 14 heures.	Ec. de Chimie. G.A.
M. Emile Briner , prof. ord.	
<i>Chimie théorique</i> (1 ^{re} partie).	
Cours général.	1 h.
Vendredi, à 11 heures.	Ec. de Chimie. A.C.S. ¹ .
<i>Chimie théorique</i> (2 ^{me} partie).	
Réalité moléculaire et réalité atomique ; radio-chimie ; photochimie.	1 h.
Samedi, à 11 heures.	Ec. de Chimie. A.C.S.
<i>Chimie technique.</i>	
Grande industrie chimique minérale.	2 h.
Lundi et mercredi, à 18 heures.	Ec. de Chimie. A.C.S.
<i>Conférences de chimie technique et théorique</i> :	
<i>La catalyse et ses applications.</i>	1 h.
Mardi, à 18 heures.	Ec. de Chimie. A.C.S.
<i>Laboratoire de chimie technique.</i>	
I. Préparations de chimie inorganique et organique techniques.	
II. Travaux avancés de chimie technique et d'électrochimie.	
III. Travaux de recherches.	Ecole de Chimie.
Tous les jours [s'adresser au professeur].	Lab. Chim. techn. et théor.
<i>Laboratoire de chimie théorique.</i>	
I. Exercices pratiques de chimie physique.	
Une demi-journée par semaine.	
II. Travaux pratiques journaliers.	
Programme du doctorat.	
III. Travaux de recherches.	Ecole de Chimie.
Tous les jours [s'adresser au professeur].	Lab. Chim. techn. et théor.
M. Louis Duparc , prof. ord.	
<i>Minéralogie (cristallographie).</i>	3 h.
Lundi, mardi et mercredi, à 11 heures.	Ecole de Chimie. P.A. ² .
<i>Description des minéraux (minéralogie).</i>	1 h.
Lundi, à 17 heures.	Ec. de Chimie. Salle 10.
<i>Prospection et exploitation des mines.</i>	1 h.
Mardi, à 17 heures.	Ec. de Chimie. Salle 10.
<i>Chimie analytique (gravimétrie).</i>	1 h.
Mercredi, à 17 heures.	Ec. de Chimie. P.A.

¹ Amphithéâtre de Chimie spéciale.

² Petit amphithéâtre.

Exercices pratiques de minéralogie (cristallographie). 2 h.
Samedi, de 16 à 18 heures. Ec. de Chimie. Salle 10.
Détermination des minéraux au chalumeau (avec le concours du D^r GYSIN, chef de travaux). 2 h.
Mercredi, de 9 à 11 heures. Ec. de Chimie.
Laboratoire de minéralogie (travaux bi- ou trihebdomadaires).
(Jours et heures à fixer.)
Laboratoire de minéralogie (recherches).
Tous les jours. [S'adresser au professeur.]
Laboratoire de chimie analytique pour chimistes, pharmaciens et médecins.
Tous les jours. [S'adresser au professeur.]

M. Paul Wenger, prof. extr.

Essais par voie sèche. 2 h.
Jeudi, de 9 à 11 heures. Ec. de Chimie. Salle 18.
Préparation mécanique des minerais. 1 h.
Vendredi, à 8 heures. Ec. de Chimie. Salle 10.

M. Charles Valencien, chargé de cours.

Chimie des denrées alimentaires. 2 h.
(Jours et heures à fixer.) Bibl. Labor. cant. Service d'hyg.¹

M. Emile Guyénot, prof. ord.

Zoologie générale. 5 h.
Lundi, mardi, mercredi, vendredi et samedi, à 10 h. 30.
Zoologie descriptive. 1 h.
Vendredi, à 16 heures. 30.
Exercices pratiques de zoologie (complément du cours). 3 h.
Mercredi ou samedi, à 14 heures. Inst. zool. Salle 10.

Travaux journaliers.
Tous les jours, sauf le jeudi. Inst. de Zool. et d'Anat. comp.²
Laboratoire de recherches. Inst. de Zool. et d'Anat. comparée et Station de Zool. expérim^{1,3}.
Tous les jours.

M. Emile André, prof. ord.

Zoologie lacustre (avec exercices pratiques sur le lac). 4 h.
Mardi, à 16 heures. 17.
Protistologie (avec démonstrations au laboratoire). 1 h.
Mercredi, à 18 heures. 17.
Parasitologie. 1 h.
Vendredi, à 18 heures. 17.
Travaux pratiques [s'adresser au professeur].

Lab. de Prot. Parasit. et Zool. lac.⁴

¹ Quai d'Arve.

² Université.

³ Chemin Sautter, 16.

M. Robert Chodat, prof. ord.

Botanique. — Morphologie et physiologie végétales et systématique des Tallophytes. 5 h.
Lundi, de 17 à 19 h.; mercredi, vendredi et samedi, à 17 heures. Aula.
Ferments et bactéries. 1 h.
Vendredi, à 18 heures. Institut de Botanique.
Travaux pratiques dans le laboratoire de botanique et de microscopie. — Tous les jours.
Exercices pratiques (complément du cours). 3 h.
Une demi-journée, mercredi ou jeudi. Institut de Botanique.
Travaux pratiques de bactériologie et de fermentations.
Tous les jours. Institut de Botanique.

M. Alfred Lendner, prof. ord.

Pharmacognosie et pharmacie. 4 h.
Lundi, mardi, mercredi et vendredi, à 17 h. Lab. de Pharmacog.²
Exercices pratiques de pharmacognosie microscopique. 3 h.
Samedi, de 9 à midi. Lab. de Pharmacogn.
Visites de fabriques de produits pharmaceutiques.
[A organiser au cours du semestre.]

M. Léon-W. Collet, prof. ord.

Géologie de la Suisse. 4 h.
Lundi, mardi, mercredi et jeudi, à 8 heures. 30.
Paléontologie des invertébrés. 1 h.
Jeudi, à 9 heures. 30.
Répétitoire de paléontologie. 1 h.
Deux fois par mois, le jeudi, de 10 à 12 h. Labor. de Géol.³
Exercices pratiques de géologie. 3 h.
Mardi, de 14 à 17 heures. Labor. de Géol.

Une séance d'exercices pratiques, réservée aux étudiants qui sont dans l'enseignement primaire, pourra être organisée un soir de 20 h. ¹/₂ à 22 h. ¹/₂, si le nombre des inscriptions est suffisant.

Travaux pratiques de microscopie des roches sédimentaires.

[S'adresser au professeur.] Labor. de Géol.
Laboratoire partiel.
Cinq demi-journées Labor. de Géol.

¹ Rue de l'Ecole-de-Médecine (Institut de Médecine légale).

² Rue de la Croix-Rouge, 2.

³ Bâtiment d'Hygiène, quai de l'Ecole-de-Médecine.

<i>Laboratoire complet.</i>	
Tous les jours, de 8 à 12 et de 14 à 17 heures, sauf le samedi.	Lab. de Géologie.
<i>Excursions géologiques.</i>	
<i>Colloquim géologique.</i>	
Deux fois par mois, le jeudi, à 20 h. 30.	Lab. de Géologie.
M. Eugène Pittard , prof. ord.	
<i>Anthropologie générale.</i>	
Paléontologie humaine et anthropologie préhistorique. — Origine des populations européennes.	2 h.
Lundi et mardi, à 18 heures.	30.
Morphologie comparative : les races et les milieux. — Le développement de l'homme en fonction de l'âge, du sexe, de la race, du milieu.	1 h.
Mercredi, à 18 heures.	46.
<i>Conférence.</i>	1 h.
Mercredi, à 11 heures.	57.
<i>Répétitoire du cours.</i>	1 h.
Jeudi, à 11 heures.	Lab. d'Anthropologie ⁴ .
<i>Travaux pratiques.</i>	
Tous les jours [s'adresser au professeur.]	Lab. d'Anthropol.
<i>Excursions</i> (à organiser au cours du semestre).	
M. Edouard Claparède , prof. ord.	
<i>Psychologie expérimentale.</i> -- L'intelligence.	2 h.
Lundi et mardi, à 11 heures.	30.
<i>Conférence.</i> — Questions de psychologie générale.	1 h.
Vendredi, à 14 heures.	Lab. de Psychologie ² .
<i>Exercices pratiques.</i> — Les méthodes expérimentales.	
Psychométrie. Les sensations. La mémoire.	3 h.
Vendredi, de 9 heures à midi.	Lab. de Psychologie.
<i>Recherches spéciales.</i>	
Tous les jours.	Lab. de Psychologie.

CONFÉRENCES

Par des professeurs de la Faculté
le mardi à 17 heures (salle 30)

Les sujets traités seront annoncés ultérieurement.

COURS DE PRIVAT-DOCENTS

M. André Chaix , Dr ès sc.	
<i>Introduction à la géographie physique.</i>	1 h.
(Jour et heure à fixer.)	Lab. de Géographie physique ³ .

¹ Rue de l'Hôtel-de-Ville, 11.

² Rue Charles-Bonnet, 4.

³ Rue de la Croix-Rouge, 2.

M. Fernand Chodat , Dr ès sc.	
<i>Génétique, origine et histoire des plantes cultivées.</i>	1 h.
(Jour et heure à fixer.)	
M. Paul Ferrero , Dr ès sc.	
<i>Les produits intermédiaires de l'industrie organique ; application aux industries des matières colorantes, des parfums synthétiques et des produits pharmaceutiques et photographiques.</i>	1 h.
Mardi, à 18 heures.	Ecole de Chimie. P. A.
M. Marcel Gysin , Dr ès sc.	
<i>Les gîtes minéraux non métalliques.</i>	1 h.
Vendredi, à 17 heures.	Ec. de Chimie. Salle 40.
<i>Les schistes cristallins.</i>	1 h.
Samedi, à 8 heures.	Ec. de Chimie. Salle 40.
<i>Métallographie.</i>	1 h.
Mercredi, à 8 heures.	Ec. de Chimie. Salle 40.
M. Hugo Heinis , Dr phil.	
<i>Le diagnostic psychologique.</i>	1 h.
(Jour et heure à fixer.)	
M. B.-P.-Georges Hochreutiner , Dr ès sc.	
<i>Les théories de l'évolution et de la biologie générale.</i>	1 h.
Mercredi, à 18 heures.	44.
<i>Lectures et analyses de biologie générale.</i>	1 h.
Samedi, à 17 heures.	44.
M. Henri Lagotala , Dr ès sc.	
<i>Prospection du pétrole.</i>	1 h.
Lundi, à 17 heures.	Ecole Chimie. Lab. de Minéralogie.
<i>Les combustibles minéraux.</i>	1 h.
(Jour et heure à fixer.)	
<i>Géologie du quaternaire.</i>	1 h.
Mardi, à 16 heures.	Université, s. 44.
M. Fernand Lévy , Dr ès sc.	
<i>Corps de congruences.</i>	1 h.
(Jour et heure à fixer.)	
<i>Théorie mathématique des opérations financières.</i>	1 h.
(Jour et heure à fixer.)	
M. André Naville , Dr ès sc.	
<i>Les Annélides.</i>	1 h.
(Jour et heure à fixer.)	
M. Edouard Paréjas , Dr ès sc.	
<i>Péetrographie des roches sédimentaires.</i>	1 h.
Vendredi, à 18 heures.	44.
M. Arnold Pictet , Dr ès sc.	
<i>Entomologie expérimentale.</i>	1 h.
Mardi, à 18 heures.	17.
M. Louis Reverdin , Dr ès sc.	
<i>La Suisse préhistorique (anthropologie et archéologie).</i>	1 h.
Vendredi, à 17 heures.	44.

	Salle
M ^{lle} Eugénie Rogovine, D ^r ès sc. <i>L'analyse volumétrique et ses principes théoriques.</i> (Jour et heure à fixer.)	1 h.
M. Georges Tiercy, D ^r ès sc. <i>Mécanique analytique et orbites cométaires.</i> Jeudi, à 8 heures.	1 h. 20.
M ^{lle} Ida Welt, D ^r ès sc. <i>Histoire de la chimie.</i> (Jour et heure à fixer.)	1 h.
<i>Notions pratiques de biochimie.</i> (Jour et heure à fixer.)	1 h.

Etablissements publics

ouverts à MM. les étudiants et auditeurs de la
Faculté des Sciences :

L'*Observatoire astronomique*, moyennant l'autorisation du Directeur, M. le professeur Raoul Gautier.

Le *Musée d'Histoire naturelle*, moyennant l'autorisation du Directeur, M. Maurice Bedot, D^r ès sciences.

Les *Serres du Jardin botanique* et le *Conservatoire municipal de botanique*, moyennant l'autorisation du Directeur, M. John Briquet, D^r ès sciences.

Conditions d'admission.

Sont admis à l'immatriculation comme *étudiants* dans la Faculté des Sciences :

1^o Les personnes qui ont obtenu le certificat de maturité de l'une des sections du Gymnase de Genève.

2^o Les personnes qui, par des certificats ou des diplômes, justifient d'études équivalentes¹. Le Bureau du Sénat, sur le préavis de la Faculté, statue sur l'équivalence.

Peuvent suivre les cours comme *auditeurs*, sans qu'aucun titre soit réclamé pour leur inscription, les personnes âgées de dix-huit ans accomplis. Les *auditeurs* ne peuvent pas postuler de grade.

Les élèves qui travaillent dans les laboratoires de la Faculté des Sciences peuvent faire usage des bibliothèques spéciales de ces laboratoires.

Organisation des Etudes.

La Faculté des Sciences prépare aux examens des grades de licenciés ès sciences mathématiques, ès sciences physiques et chimiques, ès sciences physiques et naturelles, ès sciences biologiques

¹ Pour les six Facultés, les baccalauréats ès lettres des Universités et Académies étrangères, la licence licéale italienne et les maturités délivrées par les Gymnases d'Etat sont, d'une manière générale, reconnus comme équivalents à la maturité du Gymnase de Genève, sous réserve de l'examen des diplômes dans chaque cas particulier.

Les conditions d'admission sont les mêmes pour les deux sexes.

et de Docteur ès sciences mathématiques, ès sciences physiques, ès sciences naturelles, ès sciences biologiques et ès sciences psychologiques; elle prépare aux examens du Diplôme d'ingénieur-chimiste, du Diplôme de pharmacien et du Certificat d'aptitude à l'enseignement des sciences dans les établissements secondaires supérieurs; elle donne enfin l'enseignement scientifique théorique et pratique préparatoire aux études médicales.

Les étudiants de la Faculté des Sciences trouveront dans le Règlement de l'Université et les programmes détaillés des examens de grades et de diplômes des indications générales leur permettant de faire le choix et la répartition des enseignements qui leur sont profitables. Le Doyen et les Professeurs de la Faculté sont d'ailleurs en tout temps à leur disposition pour les conseils dont ils auraient besoin à ce sujet.

En ce qui concerne les études spéciales de Chimie technique et de Pharmacie ainsi que la préparation au Certificat d'aptitude à l'enseignement des sciences, consulter les plans d'études ci-après; et pour l'étude des sciences en vue des carrières médicales, les plans d'études de la Faculté de Médecine.

Licence ès sciences.

a) *Licence ès sciences mathématiques.* — L'examen comprend les branches suivantes :

1. L'Algèbre et la Géométrie ; — 2. Le Calcul différentiel et intégral ; — 3. L'Analyse supérieure ; — 4. La Mécanique rationnelle ; — 5. L'Astronomie ; — 6. La Géographie physique et la Météorologie ; — 7. La Physique ; — 8. La Chimie inorganique ou la Chimie organique, ou la Chimie théorique ; — 9. La Minéralogie (Cristallographie).

b) *Licence ès sciences physiques et chimiques.* — L'examen comprend les branches suivantes :

1. La Physique générale et la Chaleur ; — 2. L'Electricité et l'Optique ; — 3. La Chimie inorganique et organique ; — 4. La Chimie théorique ; — 5. La Minéralogie ; — 6. Les Eléments de mathématiques supérieures (programme spécial) ; — 7. Le Calcul différentiel et intégral (programme spécial) ; — 8 et 9. Deux des branches suivantes au choix du candidat¹ : la Mécanique rationnelle, l'Astronomie, la Géographie physique et la Météorologie, la Géologie, la Botanique générale, la Zoologie et l'Anatomie comparée.

c) *Licence ès sciences physiques et naturelles.* — L'examen comprend les branches suivantes :

1. La Physique ; — 2. La Chimie inorganique et organique ;

¹ Pour le choix des branches, voir les conseils que donne le *Programme détaillé de la licence ès sciences.*

— 3. La Chimie théorique; — 4. La Minéralogie; — 5. La Géologie et la Paléontologie; — 6. La Botanique générale; — 7. La Botanique systématique; — 8. La Zoologie; — 9. L'Anatomie comparée.

d) *Licence ès sciences biologiques.*

(MENTION A). — L'examen comprend les branches suivantes:

1. La Botanique générale; — 2. La Botanique systématique; 3. La Zoologie; — L'Anatomie comparée; — 5. La Psychologie ou l'Anthropologie; — 6. L'Histoire de la Terre; — 7. La Physique et la Chimie (programme limité); — 8. Une branche au choix: Physiologie humaine, Eléments de Mathématiques supérieures, Calcul différentiel et intégral, Chimie théorique, Minéralogie, Géographie physique et Météorologie (Pour les scolarités nécessaires, s'adresser à M. le Doyen de la Faculté).

MENTION B. — L'examen comprend les branches suivantes:

1. La Botanique; — 2. La Zoologie et l'Anatomie comparée; — 3. La Psychologie expérimentale; — 4. La Physiologie humaine; — 5. La Physique; — 6. La Chimie inorganique et organique. — 7. L'une des branches suivantes au choix du candidat: l'Anthropologie, la Protistologie et la Parasitologie, l'Embryologie, les Eléments de mathématiques supérieures, le Calcul différentiel et intégral, la Chimie théorique.

(Voir le *Programme détaillé de la licence.*)

Plan d'Études pour le Diplôme d'Ingénieur-Chimiste.

A. Cours.

1^{re} ANNÉE. — Chimie inorganique et organique (2 semestres). — Physique (2 semestres). — Les quatre sciences prévues au programme de l'examen I¹.

2^{me} ANNÉE. — Minéralogie (2 semestres). — Chimie théorique, 1^{re} partie (2 semestres). — Chimie technique (1 semestre). — Chimie analytique (1 semestre). — Cours spéciaux².

3^{me} ANNÉE. — Chimie théorique, 2^{me} partie (1 semestre). —

¹ Cet examen comprend les épreuves orales sur l'un des programmes suivants:

Programme A. — 1. Eléments de mathématiques supérieures (2 semestres). — 2. Calcul différentiel et intégral (2 semestres). — 3. Mécanique rationnelle (2 semestres).

Programme B. — 1. Botanique. — 2. Géologie. — 3. Zoologie. (Semestre d'hiver seulement pour chaque épreuve).

Les candidats choisissant le programme A doivent avoir suivi un cours sur l'une des branches du programme B et inversement pour ceux ayant choisi le programme B. Les candidats peuvent enfin remplacer une branche de l'examen du programme de leur choix par une branche de l'autre programme et réaliser ainsi un programme mixte.

² Voir note 1, page 13.

Chimie technique (2 semestres). — Chimie analytique (1 semestre). — Cours spéciaux¹.

7^{me} semestre. — Chimie technique. — Cours spéciaux¹.

B. — Exercices pratiques.

1^{re} ANNÉE. — Physique (2 semestres). — Les trois sciences prévues au programme de l'examen I (chacune 1 semestre, hiver ou été). — Problèmes numériques de chimie et de physique (semestre d'hiver, 1 heure par semaine).

Au semestre d'été: Excursions géologiques ou botaniques pour les candidats qui suivent le programme B.

2^{me} ANNÉE. — Minéralogie (2 semestres). — Chimie théorique (semestre d'hiver). — Branche 4 de l'examen IV (semestre d'été).

3^{me} ANNÉE. — Branche 4 de l'examen IV (semestre d'hiver). Plans et dessins (facultatif 1 ou 2 semestres).

Au semestre d'été: Excursions techniques; excursions en vue de la prospection et de l'art des mines pour les candidats à la prospection (branche 4, examen IV).

C. Laboratoires de Chimie.

1^{re} ANNÉE. — Chimie analytique.

2^{me} ANNÉE. — Chimie analytique.

5^{me} semestre. — Chimie technique ou Chimie inorganique et organique.

6^{me} semestre. — Chimie technique.

7^{me} semestre. — Chimie analytique et chimie technique.

Pour les dispositions relatives aux examens et pour tous autres renseignements consulter le Règlement du Diplôme d'Ingénieur-Chimiste.

Plan d'Études pour le Doctorat ès Sciences physiques avec la Chimie comme Branche principale².

A. Cours.

1^{re} ANNÉE. — Chimie inorganique et organique. — Physique. — Autres sciences prévues aux programmes de l'une ou l'autre des licences.

2^{me} ANNÉE. — Minéralogie. — Chimie théorique (I). — Chimie analytique. — Cours spéciaux¹.

3^{me} ANNÉE. — Chimie théorique (II). — Cours spéciaux¹.

4^{me} ANNÉE. — Cours spéciaux¹.

¹ Par « Cours spéciaux » on entend des cours (réguliers ou libres) sur des matières en rapport avec la spécialisation ultérieure du candidat, ou cours choisis parmi les autres disciplines: Sciences mathématiques ou sciences naturelles.

² Les candidats qui préparent l'une des Licences ès Sciences ont avantage à se conformer aux indications données dans le Plan d'études pour le Doctorat ès Sciences.

B. Exercices pratiques et Laboratoires.

Le Doctorat ès Sciences comportant une culture scientifique générale, il est recommandé aux candidats de suivre, dès leur première année d'études, les semestres d'exercices pratiques exigés pour la Licence ès Sciences.

Il leur est en outre rappelé que pour être admis aux examens du Doctorat, ils doivent justifier d'une préparation suffisante dans les diverses branches comprises dans le programme de ces examens. Cette préparation doit comporter des connaissances pratiques sur les diverses branches de l'examen (voir le règlement spécial relatif à la préparation pratique).

Le Doyen de la Faculté des Sciences et les Directeurs de laboratoires, qu'il convient de consulter au début des études, sont d'ailleurs à la disposition des étudiants pour tous renseignements complémentaires.

Plan d'Études pour le Diplôme de Pharmacien.

Les Études pour le Diplôme de Pharmacien comptent une durée de cinq semestres. — La Faculté des Sciences recommande aux étudiants qui veulent postuler le Diplôme universitaire d'employer un sixième semestre à se perfectionner dans l'une ou l'autre des disciplines du programme de la Faculté.

Les étudiants qui postulent le *diplôme fédéral de Pharmacie*¹ sont priés de se présenter à l'examinateur dirigeant, M. le prof. R. CHODAT, qui leur donnera les instructions sur l'organisation de leurs études, conformément au programme officiel fédéral.

1^{er} semestre (hiver) : Chimie inorganique. Physique. Botanique.

— *Laboratoires* : Chimie analytique. Botanique.

2^{me} semestre (été) : Chimie organique. Botanique. Physique.

— *Laboratoires* : Chimie analytique. Botanique. Exercices pratiques de physique.

3^{me} semestre (hiver) : Chimie analytique. Hygiène. — *Laboratoires* : Chimie analytique. Exercices de physique. (Examen de sciences naturelles pour Pharmaciens.)

4^{me} semestre (été) : Pharmacognosie. Chimie pharmaceutique. Pharmacie. Botanique pharmaceutique. Toxicologie. — *Laboratoires* : Microscopie pharmaceutique. Chimie pharmaceutique. Exercices de Toxicologie. Excursions botaniques.

5^{me} semestre (hiver) : Pharmacognosie. Chimie pharmaceutique. Fermentations et Bactériologie. — *Laboratoires* : Chimie pharmaceutique. Fermentations et Bactériologie. Microscopie pharmaceutique. (Examen scientifique de pharmacie.)

¹ Les personnes qui désirent subir les examens fédéraux de pharmacie doivent produire un certificat de maturité conforme au Règlement fédéral. Elles sont priées de tenir compte des observations indiquées à la page 64 du présent programme.

Plan d'Études pour le Certificat d'aptitude à l'enseignement des sciences dans les établissements secondaires supérieurs.

Le certificat d'aptitude à l'enseignement des sciences a été créé spécialement en vue des étudiants qui se destinent à l'enseignement scientifique dans les établissements secondaires supérieurs d'instruction : gymnases, lycées, collèges, technicums, etc.

La préparation à cet examen comporte six semestres d'études supérieures, pour lesquelles il est recommandé de se conformer au plan suivant :

Les quatre premiers semestres seraient consacrés à la préparation et à l'obtention de l'une des Licences ès sciences de l'Université.

Suivant leurs goûts et leurs aptitudes, les candidats ont le choix entre les licences ès sciences mathématiques, ès sciences physiques et chimiques, ès sciences physiques et naturelles et ès sciences biologiques. Conformément aux dispositions du règlement, l'examen de licence peut être scindé en plusieurs parties : la première se ferait de préférence au commencement du troisième semestre, soit à la session d'octobre, ce qui permet aux candidats d'utiliser d'une façon complète le temps réservé aux cours, travaux pratiques et laboratoires, et de profiter des vacances pour le travail de préparation et de revision qui précède l'examen.

Les candidats devront concentrer le plus possible sur la première année les répétitoires pratiques hebdomadaires des cours qu'ils suivent et qui figurent au programme de la licence. De cette façon ils disposeront, dès le troisième semestre, d'un temps suffisant pour fréquenter parallèlement les laboratoires, conférences et séminaires concernant les programmes de la licence et du diplôme.

Le cinquième et le sixième semestre sont plus spécialement consacrés à la préparation de l'examen du Certificat d'aptitude.

Il est en outre particulièrement recommandé aux étudiants de langue étrangère de suivre, au moins un semestre, les conférences du Séminaire de français moderne de la Faculté des Lettres. L'emploi correct de la langue française est absolument exigé par le Jury chargé d'apprécier l'examen du Certificat.

Tous autres renseignements complémentaires sur l'organisation des études peuvent être demandés à M. le Doyen de la Faculté des Sciences.

E. C. == Ecole de Chimie.

P. A. == Petit Amphithéâtre. G. A. == Grand Amphithéâtre.

A. C. S. == Amphithéâtre de Chimie spéciale

I. B. == Institut de Botanique.

FACULTÉ DES SCIENCES

L. Anthr. == Laboratoire d'Anthropologie.
L. G. == Lab. de Géologie. L. M. == Lab. de Minéralog
L. G. P. == Laboratoire de Géographie Physique.
L. P. == Laboratoire de Psychologie.
L. Ph. == Lab. de Pharmacognosie.

Heures	Lundi	Salle	Mardi	Salle	Mercredi	%	Jeudi	Salle	Vendredi	Salle	Samedi	Salle
8 à 9	Wavre Cherbuliez Collet	20 E.C.P.A. 30	Wavre Cherbuliez Collet	20 E.C.P.A. 30	Wavre Cherbuliez Collet Gysin	20 E.C.P.A. 30 E.C. 10	Collet Tiercy	30 20	Wavre Wenger	20 E.C. 10	Wavre	20
9 à 10	Fehr Schidloff	20 44	Guye	Aula	Guye Duparc	Aula E.C. 10	Fehr Guye Wenger Collet	20 L.Ph. E.C. 18 30	Guye Claparède	Aula L.Ps.	Guye Lendner	Aula L.Ph.
10 à 11	Fehr Guyénot	20 30	Gautier Guyénot	20 30	Gautier Duparc Guyénot	20 E.C. 10 30	Fehr Guye Wenger	20 L.Ph. E.C. 18	Gautier Guyénot Claparède	20 30 L.Ps.	Gautier Guyénot Lendner	20 30 L.Ph.
11 à 12	Amé Pictet Duparc Lendner Claparède	E.C.P.A. E.C.P.A. L.Ph. 30	Amé Pictet Duparc Claparède	E.C.G.A. E.C.P.A. 30	Amé Pictet Duparc Pittard	E.C.G.A. E.C.P.A. 57	Wavre Guye Pittard	20 L.Ph. L. Anthr.	Mirimanoff Amé Pictet Briner Claparède	20 E.C.G.A. E.C.A.C.S. L.Ps.	Fehr Amé Pictet Briner Lendner	20 E.C.G.A. E.C.A.C.S. L.Ph.

FACULTÉ DES SCIENCES (Suite)

Heures	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi						
14 à 15		Wavre Collet Cherbuliez	20 L.Géol. E.C.G.A.	Cherbuliez	E.C.G.A.	Claparède	L.Ps.					
15 à 16		Wavre Collet	20 L.Géol.									
16 à 17	Mirimanoff	20	Mirimanoff Collet André Lagotala	20 L.Géol. 17 44	Fehr	20	Guyénot	30	Chaix Duparc	L.Géogr. E.C. 10		
17 à 18	Wavre Duparc Chodat Lendner Lagotala	20 E.C.10 Aula L.Ph. E.C.	Duparc Conférences Lendner	E.C.10 30 L.Ph.	Fehr Duparc Chodat Lendner	20 E.C. Aula L.Ph.	Schidlof	34	Fehr Chodat Lendner Gysin Reverdin	20 Aula L.Ph. E.C. 10 44	Chaix Duparc Chodat Hochreutiner	L.Géogr. E.D. 10 Aula 44
18 à 19	Wavre Briner Chodat Pittard	20 E.C.A.C.S. Aula 30	Wavre Briner Pittard Arn. Pictet Ferrero	20 E.C.A.C.S. 30 17 E.C.P.A.	Fehr Briner André Pittard Hochreutiner	20 E.C.A.C.S. 17 46 44		Fehr André Chodat Paréjas	20 17 L.B. 44			

FACULTÉ DES LETTRES

M. le professeur VICTOR MARTIN, Doyen.

M. Victor Martin , prof. ord.	Salle
<i>Interprétation d'auteurs grecs.</i>	
Platon, <i>Gorgias</i> .	3 h.
Lundi, à 8 et à 9 heures, et mercredi, à 9 heures.	47.
Euripide, <i>Hippolyte</i> .	2 h.
Mardi, à 10 et à 11 heures.	47.
<i>Littérature grecque.</i> — Le théâtre d'Euripide.	1 h.
Mercredi, à 15 heures.	46.
<i>Papyrologie grecque.</i> — Exercices de déchiffrement et d'interprétation.	
[S'adresser au professeur.]	
M. Paul Ultramare , prof. ord.	
<i>Interprétation d'auteurs latins.</i>	
Plaute, <i>Amphytrion</i> . — Quintilien, <i>Institution oratoire</i> , liv. III.	4 h.
Mardi et samedi, à 8 et à 9 heures.	45.
<i>Histoire de la littérature latine.</i> — Le génie romain étudié dans son développement à la lumière des monuments littéraires. I. Période républicaine.	2 h.
Mercredi et vendredi, à 17 heures.	45.
M. Albert Thibaudet , chargé de cours.	
<i>Littérature française.</i> — Les idées et les hommes dans la littérature française de 1889 à 1905.	2 h.
Judi et vendredi, à 18 heures.	Aula.
<i>Conférence</i> : Travaux de séminaire.	2 h.
Judi, de 8 à 10 heures.	47.
M. Ernest Muret , prof. ord.	
<i>Littérature italienne.</i> — Le seizième siècle.	1 h.
Vendredi, à 10 heures.	46.
<i>Histoire de la langue française.</i> — Phonétique.	2 h.
Lundi et mardi, à 10 heures.	46.
<i>Conférences</i> :	
Explication des poésies de François Villon (<i>Classiques français du moyen âge</i> , n° 2).	2 h.
Judi, à 10 et à 11 heures.	B.P ¹ .

¹ Salle de Conférences de la Bibliothèque publique et universitaire.

Explication de l' <i>Orlando Furioso</i> de l'Arioste.	1 h.	Salle
Mercredi, à 10 heures.	B.P ¹ .	
M. Alexis François , prof. ord.		
<i>Histoire de la langue française.</i> — Le XVI ^e et le XVII ^e siècle.	1 h.	
Vendredi, à 15 heures.	46.	
<i>Conférence.</i> — Explication grammaticale des auteurs de la licence.	1 h.	
Samedi, à 10 heures.	57.	
<i>Conférence.</i> — Explication littéraire des auteurs de la licence.	1 h.	
Mardi, à 18 heures.	47.	
<i>Conférence.</i> — Les langages spéciaux du XVIII ^e siècle : de l'argot à la langue des petits-maitres.	1 h.	
Samedi, à 9 heures.	B.P ¹ .	
M. Gottfried Bohnenblust , prof. ord.		
<i>Littérature allemande.</i> — L'époque romantique.	2 h.	
Lundi et mardi, à 11 heures.	45.	
Nietzsche.	1 h.	
Lundi, à 18 heures.	45.	
<i>Conférences</i> :		
Les poésies de Goethe.	2 h.	
Vendredi, de 10 heures à midi.	B.P ¹ .	
Lecture d'auteurs du moyen âge : <i>Minnesangs Frühling</i> .	1 h.	
Vendredi, à 9 heures.	B.P ¹ .	
M. Louis-Frédéric Choisy , prof. ord.		
<i>Histoire de la littérature anglaise.</i> — Bernard Shaw et son œuvre.	1 h.	
Vendredi, à 17 heures.	47.	
<i>Interprétation d'auteurs anglais.</i>		
Browning : <i>Pauline</i> .	1 h.	
Mercredi, à 11 heures.	47.	
Shakespeare : <i>Midsummer night's Dream</i> .	1 h.	
Vendredi, à 11 heures.	47.	
M. Charles Bally , prof. ord.		
<i>L'étude systématique des moyens d'expression.</i> — Applications au français moderne.	2 h.	
Lundi et mardi, à 17 heures.	45.	

¹ Salle de Conférences de la Bibliothèque publique et universitaire.

<i>Syntaxe comparée du grec et du latin.</i> — Explication de textes.	2 h.	47.
Mardi, à 16 heures et samedi, à 10 heures.		
<i>Accent grec et accent indo-européen.</i>	1 h.	47.
Samedi, à 11 heures		
<i>Explication de textes sanscrits.</i>	1 h.	46.
Lundi, à 16 heures.		
M. Charles Werner, prof. ord.		
<i>Histoire de la philosophie.</i> — Les principaux systèmes philosophiques depuis les origines de la pensée grecque jusqu'à la Renaissance.	3 h.	45.
Lundi, mercredi et vendredi, à 16 heures.		
<i>Cours spécial.</i> — Descartes et les tendances de la philosophie moderne.	1 h.	45.
Jeudi, à 11 heures.		
<i>Conférence.</i> — Explication de textes philosophiques : Kant, <i>Prolegomena</i> (éd. Schulz, Leipzig, Reclam).	2 h.	47.
Samedi, de 14 à 16 heures.		
M. Henri Reverdin, prof. ord.		
<i>Philosophie générale et philosophie morale.</i> — Les problèmes philosophiques et la pensée morale.	1 h.	46.
Mardi, à 15 heures.		
<i>Conférence.</i> — Dissertations et discussions.	1 h.	47.
Vendredi, à 9 heures.		
M. Frank Grandjean, prof. ord.		
<i>Théorie de la connaissance.</i> — La logique formelle et la scolastique (avec travaux d'élèves sur l'objet du cours).	2 h.	49.
Mardi et vendredi, à 17 heures.		
M. Albert Malche, prof. ord.		
<i>Histoire de l'éducation.</i> — La Suisse à l'époque de Pestalozzi (centenaire de sa mort).	1 h.	46.
Lundi, à 18 heures.		
<i>Pédagogie sociale et protection de l'enfance.</i> — La crise de la famille.	1 h.	46.
Mardi, à 18 heures.		
<i>Conférence.</i> — L'enseignement de l'histoire dans ses rapports avec l'éducation morale.	2 h.	57.
Mercredi, de 16 à 18 heures.		

M. Pierre Bovet, prof. ord.		
<i>L'enseignement des langues.</i> — Questions de psychologie et de pédagogie expérimentale. Conférence. Discussion, bibliographie.	2 h.	I.R ¹ .
Mardi, de 16 à 18 heures.		
<i>Problèmes d'éducation morale.</i>	2 h.	17.
Lundi et vendredi, à 17 heures.		
M. Francis De Crue, prof. ord.		
<i>Histoire moderne.</i> — Révolution française. Le règne de Louis Seize.	2 h.	45.
Mardi et vendredi, à 15 heures.		
<i>Institutions du moyen âge.</i> — Seigneurs et Communes.	1 h.	57.
Mercredi, à 9 heures.		
<i>Paléographie.</i> — Premières chartes capétiennes. — Visites aux archives.	1 h.	58.
Mercredi, à 15 heures.		
<i>Conférence.</i> — Saint-Simon, Montesquieu, Voltaire et Rousseau.	1 h.	45.
Mercredi, à 11 heures.		
<i>Histoire diplomatique.</i> — Principaux traités des temps modernes.	1 h.	45.
Vendredi, à 11 heures.		
M. Charles Seitz, prof. ord.		
<i>Histoire ancienne.</i> — Histoire de Rome jusqu'aux guerres puniques.	2 h.	45.
Vendredi et samedi, à 10 heures.		
<i>Conférence d'histoire ancienne.</i> — Sources de l'histoire romaine. — Epigraphie latine.	1 h.	58.
Samedi, à 11 heures.		
<i>Histoire contemporaine.</i> — La France et l'Europe à l'époque du Directoire et du Consulat.	2 h.	45.
Mercredi et jeudi, à 10 heures.		
<i>Conférence d'histoire contemporaine.</i> — Etude critique de documents et de mémoires relatifs à l'époque qui fait l'objet du cours d'histoire contemporaine.	1 h.	58.
Jeudi, à 11 heures.		
M. Charles Borgeaud, prof. ord.		
<i>Histoire nationale.</i> — Les constitutions de Genève.	2 h.	49.
Vendredi et samedi, à 16 heures.		

¹ Institut J. J. Rousseau, rue Charles-Bonnet, 4.

	Salle	
<i>Droit constitutionnel comparé.</i> — Constitutions du Reich allemand, des Etats successeurs de l'empire austro-hongrois, de l'Italie et de la Belgique.	2 h.	
Lundi et mardi, à 11 heures.		49.
<i>Conférence.</i> — Travaux de séminaire.	2 h.	
Jeudi, à 16 et à 17 heures.		50
		et Archives d'Etat (salle Harvey).
M. William E. Rappard , prof. ord.		
<i>Histoire économique.</i> — L'antiquité et le moyen âge. — Faits et doctrines.	2 h.	
Mardi et mercredi, à 16 heures.		46.
<i>Conférence.</i> — Les théories du salaire dans la littérature économique depuis Ad. Smith.	2 h.	
Vendredi, de 10 heures à midi.		57.
<i>Cours libre.</i> — L'œuvre de la Société des Nations.	1 h.	
Mercredi, à 17 heures.		30.
M. Waldemar Deonna , prof. ord.		
<i>Archéologie classique.</i> — L'art grec au IV ^e siècle et à l'époque hellénistique (avec projections).	2 h.	
Lundi et vendredi, à 17 heures.		46.
M. Eugène Pittard , prof. ord.		
<i>Anthropologie générale.</i> — Les origines de l'homme et le développement des civilisations primitives. — Origine des populations européennes.	2 h.	
Lundi et mardi, à 18 heures.		30.
<i>Conférence.</i>	1 h.	
Mercredi, à 11 heures.		57.
<i>Répétitoire pratique.</i>	1 h.	
Jeudi, à 11 heures.		Labor. d'Anthropologie ¹ .
<i>Excursions</i> (à organiser au cours du semestre).		

SÉMINAIRE DE FRANÇAIS MODERNE

M. Bernard Bouvier , prof. hon.		
<i>Lecture analytique d'auteurs français modernes.</i>	1 h.	
Lundi, à 18 heures.		57.
<i>Exercices de rhétorique et de composition.</i>	1 h.	
Mercredi, à 18 heures.		57.

Rue de l'Hôtel-de-Ville, 11.

		Salle
M. Alexis François , prof. ord.		
<i>Syntaxe française depuis le XVI^e siècle. Gallicismes.</i>	1 h.	
Samedi, à 14 heures.		57.
M. François Bouchardy , lic. ès lettres.		
<i>Mœurs et institutions de la France.</i> — L'ancien régime : Questions choisies.	1 h.	
Samedi, à 15 heures.		57.
M. Louis Zbinden , lic. ès lettres, privat-docent.		
<i>Méthodologie du français.</i> — 1 ^o Examen des méthodes actuellement en usage pour l'enseignement du français aux étrangers.	1 h.	
Vendredi, à 17 heures.		57.
2 ^o Conférence d'application. — Leçons de vocabulaire, de lecture, de grammaire, d'élocution et de composition, faites par les membres du Séminaire sous la direction du professeur.	2 h.	
Lundi, à 16 et à 17 heures.		Ec. B ^d James-Fazy.
M. Henri de Ziegler , lic. ès lettres.		
<i>Exercices écrits de langue et de style.</i>	1 h.	
Mardi, à 16 heures.		57.
M. Albert Sechehaye , D ^r phil.		
<i>Stylistique.</i>	1 h.	
Jeudi, à 10 heures.		57.
<i>Grammaire historique.</i>	2 h.	
Mercredi, à 17 heures, et samedi, à 16 heures.		17.
M. Georges Thudichum , privat-docent.		
Phonétique théorique et pratique.		
Les sons du français : exercices d'articulation. Les inflexions, les liaisons, l'e muet, etc. : Exercices de diction, de lecture expressive et de déclamation.	2 h.	
Mercredi et vendredi, à 16 heures.		28.
M. Louis-John Courtois , D ^r ès lettres, privat-docent.		
<i>Exercices de stylistique.</i> — Traduction commentée de textes allemands.	1 h.	
Mardi, à 18 heures.		44.
M. Alfred Mercier , lic. ès lettres, privat-docent.		
<i>Exercices de stylistique.</i> — Traduction commentée de textes anglais.	1 h.	
Jeudi, à 9 heures.		57.

M. Albert Roussy.	
<i>Exercices de stylistique.</i>	
I. Traduction commentée de textes russes. Mardi, à 17 heures.	1 h. 57.
II. Traduction commentée de textes polonais. Mardi, à 18 heures.	1 h. 45.

ECOLE PRATIQUE DE LANGUE FRANÇAISE

2 degrés : A, commençants ; B, élèves plus avancés.

12 heures par semaine pour chaque degré pendant le semestre d'hiver, et 18 heures par semaine pendant le semestre d'été.
(Demander le programme détaillé.)

COURS DE PRIVAT-DOCENTS

M. Frank Abauzit.	
<i>La réalité de Dieu.</i> Lundi, à 14 h.	1 h. 45.
M. Isaac Benrubi, Dr phil.	
<i>Les grands courants de la philosophie contemporaine en France.</i> Mercredi, à 15 heures.	1 h. 45.
M. Louis-John Courtois, Dr ès lettres.	
<i>Histoire générale de la littérature française, de la Renaissance au Romantisme. — I. De Ronsard à Montaigne.</i> Lundi, à 15 heures, et mardi, à 17 heures.	2 h. 44.
M. Georges Cuendet, Dr ès lettres.	
<i>Grammaire comparée de l'iranien. — Explication de textes tirés de l'Avesta.</i> Mercredi, à 8 heures	1 h. 45.
<i>Histoire des religions. — Les Celtes, les Germains et les Slaves.</i> Lundi, à 15 heures.	1 h. 45.
M. Otto Hassler, Dr phil.	
<i>Cours pratique de langue allemande. — Lecture, conversation, etc. : Aufsätze zeitgenössischer Schriftsteller zur deutschen Geschichte.</i> Lundi, à 16 heures.	1 h. 17.
<i>Etude des auteurs prescrits pour la licence.</i> (Jour et heure à fixer.)	1 h.
<i>Etude de documents commerciaux : Biedermeier und Schär : Der Überseehandel.</i> (Jour et heure à fixer.)	1 h.

Salle de Conf. de la Faculté des Sc. écon. et soc.

M. Paul-E. Martin, Dr ès lettres.	
<i>Histoire nationale et sciences auxiliaires. — Travaux pratiques.</i> (Jours et heures à fixer.)	2 h. Archives d'Etat (salle Harvey).
M. Edmond Privat, Dr ès lettres.	
<i>Histoire de la langue internationale.</i> (Jour et heure à fixer.)	1 h.
M. François-Frédéric Roget.	
<i>Langue et littérature anglaises.</i>	
Cours principal. — Etude des auteurs prescrits pour la licence. Textes shakespeareiens. Textes anglo-saxons et en vieil anglais, au gré des intéressés. Lundi et mercredi, à 16 heures.	2 h. 44.
Cours accessoire du précédent. — La poésie anglaise au XIX ^e siècle. Explication de textes complets et commentés au fond et à la forme. Vendredi, à 15 et à 16 heures.	2 h. 44.
M. Georges Thudichum.	
<i>Diction et prononciation françaises.</i>	
I. Phonétique : Les sons du français ; les liaisons. Le muet. — Les inflexions. Exercices d'articulation Correction des accents étrangers. II. Exercices de lecture expressive. Mercredi, à 17 heures. Vendredi, à 17 heures.	2 h. 48. 28.
M. Antoine Velleman, Dr phil.	
<i>Cours pratique de langue anglaise.</i>	
Division inférieure : Traduction, en anglais, de <i>Lamartine, Christophe Colomb</i> (Edition Atar, Genève, 1926). Jeudi, à 16 heures.	1 h. 45.
Division moyenne : Interprétation de <i>Oscar Wilde. The Picture of Dorian Gray.</i> Jeudi, à 17 heures.	1 h. 45.
Division supérieure : Etude des poésies de <i>Anne Goodwin Winslow</i> («The Long Gallery», Harcourt, Brace & Co, New-York, 1926), avec exercices de récitation. Jeudi, à 18 heures.	1 h. 45.
<i>Langue et littérature rhétoromanes.</i>	
Il chalender latin per 1926, Samaden. Jeudi, à 8 heures.	1 h. 45.
M. Nicolas Zaytzeff.	
<i>Cours pratique de langue russe.</i> Lundi, à 18 heures.	1 h. 17.

Conditions d'admission.

Sont admis à l'immatriculation comme *étudiants* dans la Faculté des Lettres :

1^o Les personnes qui ont obtenu le certificat de maturité de l'une des sections du Gymnase de Genève.

2^o Les personnes qui, par des certificats ou des diplômes, justifient d'études équivalentes¹. Le Bureau, sur le préavis de la Faculté, statue sur l'équivalence.

Peuvent suivre les cours comme *auditeurs*, sans qu'aucun titre soit réclamé pour leur inscription, les personnes âgées de 18 ans accomplis. Les *auditeurs* ne peuvent pas postuler de grade.

Les *étudiants* ont le droit d'emprunter des livres à la bibliothèque de la Faculté.

Plan d'Études.

La Faculté des Lettres confère les grades de bachelier ès lettres, de licencié ès lettres, de licencié ès sciences morales, de docteur ès lettres, en philosophie, un Certificat pédagogique complémentaire à la licence ès lettres, un Certificat pédagogique complémentaire à la licence ès sciences morales, un Certificat d'aptitude à l'enseignement du français moderne et un Certificat pédagogique. (Voir les programmes détaillés des examens de licence, le règlement du Séminaire de français moderne et, pour le grade de docteur, le règlement de la Faculté des Lettres).

Séminaire de français moderne.

Le Séminaire de français moderne est dirigé par un Administrateur, professeur à la Faculté des Lettres. Il a été institué surtout en vue des étrangers qui se destinent à l'enseignement de la langue et de la littérature françaises.

Sont admis, sur leur demande, au nombre des membres *libres* du Séminaire, les étudiants immatriculés dans l'une des Facultés de l'Université (porteurs d'un certificat de maturité, instituteurs et institutrices diplômés, etc.).

Les membres *libres* du Séminaire devront être inscrits à trois conférences au moins.

Pour devenir membre *régulier*, il faut faire la preuve de la connaissance du latin et de la grammaire historique du français, ainsi que de quelques semestres d'études universitaires ou de pratique de l'enseignement.

L'enseignement, fondé sur la collaboration des membres avec les professeurs, comprend les matières suivantes : Littérature française

¹ Pour les six Facultés, les baccalauréats ès lettres des Universités et Académies étrangères, la licence licéale italienne et les maturités délivrées par les Gymnases d'Etat sont, d'une manière générale, reconnus comme équivalents à la maturité du Gymnase de Genève, sous réserve de l'examen des diplômes dans chaque cas particulier.

Les conditions d'admission sont les mêmes pour les deux sexes.

moderne ; Civilisation et institutions des pays de langue française ; Stylistique ; Syntaxe du français depuis le XVI^e siècle ; Versification ; Diction et prononciation ; Rhétorique et composition ; Méthodes d'enseignement du français.

Les membres *réguliers* du Séminaire qui auront suivi toutes les conférences pendant une année scolaire et qui auront présenté les travaux réglementaires, pourront subir un examen à la fin du semestre d'été. Ceux qui auront réussi recevront le *Certificat d'aptitude à l'enseignement du français moderne*.

On peut se procurer le règlement et le programme au bureau du Secrétaire de l'Université.

Ecole pratique de langue française.

Sont admis : les étudiants et les auditeurs.

Degré A. (Commencants), 12 heures par semaine pendant le semestre d'hiver et 18 heures par semaine pendant le semestre d'été.

L'enseignement, qui se fait uniquement en français, a pour objet d'exercer les élèves à comprendre et à parler la langue. Exercices de phonétique, de vocabulaire pratique, de grammaire, de conversation, de dictée et rédaction.

Degré B. (Elèves plus avancés), 12 heures par semaine pendant le semestre d'hiver et 18 heures par semaine pendant le semestre d'été.

L'enseignement a pour objet d'exercer les élèves à parler et écrire couramment la langue. Exercices de phonétique, de récitation, de narration, de conversation. Lecture expliquée ; vocabulaire ; grammaire ; composition ; traduction.

Un examen préliminaire de classement sert à répartir les élèves entre les degrés A et B.

Cours de Vacances.

La Faculté des Lettres a institué, depuis l'année 1892, pour la période des vacances, des cours de langue et de littérature français. destinés, soit aux maîtres et maîtresses qui ne peuvent faire à Genève qu'un séjour de quelques semaines, — soit aux étudiants qui passent leurs vacances à Genève.

Ils sont faits par des professeurs de l'Université, des privat-docents et des maîtres auxiliaires.

Les Cours de Vacances de 1926 auront lieu du 5 juillet à la fin d'août. Le programme comprendra :

1^o *Langue et littérature françaises* : Littérature classique ; littérature du XIX^e siècle ; lecture analytique ; stylistique ; phonétique. Exercices pratiques par groupes : Phonétique ; prononciation ; diction ; vocabulaire ; conversation ; grammaire ; dictées ; traduction ; rédaction ; auditions phonographiques et grammophoniques.

Enseignement spécial pour commençants.

2^o *Sciences naturelles* (pour les étudiants avancés). — Botanique (dans les Alpes). — Géographie physique.

Un voyage de quelques jours sera organisé, pour tous les participants aux Cours de Vacances, autour du Lac de Genève, à Zermatt et à Chamonix.

Chaque semaine, la journée du samedi sera réservée à des excursions ou à des promenades dans les environs de Genève.

Les membres des Cours de Vacances qui s'intéressent spécialement aux *Questions internationales contemporaines* pourront être admis aux cours et conférences organisés et dirigés par M. le professeur A. Zimmern, membre de l'Institut international de Coopération intellectuelle.

Pour le programme détaillé et tous renseignements complémentaires, s'adresser au Secrétariat de l'Université.

Institut J. J. Rousseau.

(Ecole des Sciences de l'Éducation)

L'Institut J. J. Rousseau a pour but d'orienter sur l'ensemble des disciplines touchant à l'éducation les personnes qui se destinent aux diverses carrières pédagogiques. Il vise notamment à les initier aux méthodes scientifiques propres à faire progresser la psychologie de l'enfant et la didactique.

Il prépare des directeurs et directrices d'écoles (écoles secondaires, écoles primaires, écoles nouvelles), des assistants de laboratoires pédagogiques (psychologie et pédagogie expérimentales), des agents pour la protection de l'enfance et l'orientation professionnelle, des directrices de jardins d'enfants, des éducateurs d'anormaux.

L'enseignement est donné essentiellement sous la forme d'exercices et de travaux pratiques, les élèves faisant sous la direction des professeurs un travail personnel.

Enseignements principaux :

Psychologie expérimentale et psychologie de l'enfant, théorie et laboratoire. — Anthropologie pédagogique. — Hygiène infantile scolaire. — Pathologie, psychologie et pédagogie des anormaux. — Eugénique. — Pédagogie et histoire de la pédagogie. — Science de l'éducation et pédagogie expérimentale. — Education morale. — Psychanalyse éducative. — Protection de l'enfance. — Orientation professionnelle. — Didactique. — Education des petits. — Education physique. — Dessin et travaux manuels au service de l'enseignement.

L'Institut J. J. Rousseau admet des élèves réguliers et des auditeurs. Il délivre des certificats et des diplômes, et prépare au *Certificat de Pédagogie* de la Faculté des Lettres et au doctorat en philosophie (mention pédagogie).

Pour le programme, les plans d'études et les inscriptions, s'adresser à l'Institut J. J. Rousseau, rue Charles-Bonnet, 4.

B. P. = Salle de Conf. de la Biblioth. publ.

E. A. = Ecole suisse-allemande.

L.A. = Laboratoire d'Anthropologie.

FACULTÉ DES LETTRES

A.C.R. = Annexe de l'Université, rue de la Croix-Rouge, 2.

I. R. = Institut J. J. Rousseau.

S. F. = Séminaire de français moderne.

Heures	Lundi	Salle	Mardi	Salle	Mercredi	Salle	Jeudi	Salle	Vendredi	Salle	Samedi	Salle
8 à 9	Martin	47	Oltramare	45	Cuendet	45	Thibaudet Velleman	47 45			Oltramare	45
9 à 10	Martin	47	Oltramare	45	Martin De Crue	47 57	Thibaudet Mercier (S.F.)	47 57	Reverdin Bohnenblust	47 B.P.	Oltramare François	45 B.P.
10 à 11	Muret	46	Martin Muret	47 46	Muret Seitz	B.P. 45	Muret Seitz Secbehaye (S.F.)	B.P. 45 57	Bohnenblust Muret Seitz Rappard	B.P. 46 45 57	François Bally Seitz	57 47 45
11 à 12	Bohnenblust Borgeaud	45 49	Martin Bohnenblust Borgeaud	47 45 49	Choisy De Crue Pittard	47 45 57	Muret Werner Seitz Pittard	B.P. 45 58 L.Anthr.	Bohnenblust Choisy De Crue Rappard	B.P. 47 45 57	Bally Seitz	47 58

V. R. = Institut Rousseau.
 B. P. = Salle de Conf. de la Biblioth. publ.
 E. P. = Ecole boul. James-Fazy.

A.C.R. = Annexe de l'Université, rue de la Croix-Rouge, 2.

S. F. = Séminaire de français moderne.

L. Ps. = Laboratoire de Psychologie.

FACULTÉ DES LETTRES (suite).

Heures	Lundi	Salle	Mardi	Salle	Mercredi	Salle	Jeudi	Salle	Vendredi	Salle	Samedi	Salle
14 à 15	Abauzit	45									Werner	47
											François (S.F.)	57
15 à 16			Reverdin	46	Martin	46			François	46	Werner	47
	Courtois	44	De Crue	45	De Crue	58			De Crue	45		
	Cuendet	45			Benrubi	45			Roget	44	Bouchardy (S.F.)	57
16 à 17	Bally	46	Bally	47	Werner	45			Werner	45		
	Werner	47	Bovet	I.R.	Malche	57	Borgeaud	50	Borgeaud	49	Borgeaud	49
	Zbinden (S.F.) ^{Bd}	J.F.	Rappard	46	Rappard	46						
	Hassler	17	de Ziegler (S.F.)	57	Thudichum (S.F.)	28			Thudichum (S.F.)	28	Sechehaye (S.F.)	57
	Roget	44			Roget	44	Velleman	45	Roget	44		
17 à 18	Bally	45	Bally	45	Oltramare	45	Borgeaud	50	Oltramare	45		
			Grandjean	49	Malche	57			Choisy	47		
	Bovet	17	Bovet	I.R.					Grandjean	49		
	Deonna	46			Rappard	30			Bovet	17		
	Zbinden (S.F.)	E.P.	Roussy (S.F.)	57	Sechehaye (S.F.)	17			Deonna	46		
			Courtois	44	Thudichum	48	Velleman	45	Zbinden (S.F.)	57		
									Thudichum	28		
18 à 19	Bohnenblust	45	François	47			Thibaudet	Aula	Thibaudet	Aula		
	Malche	46	Malche	46								
	Pittard	30	Pittard	30								
	B. Bouvier (S.F.)	57	Courtois (S.F.)	44	B. Bouvier (S.F.)	57						
	Zaytzeff	17	Roussy (S.F.)	57			Velleman	45				

FACULTÉ DES SCIENCES ÉCONOMIQUES

ET

SOCIALES

M. le professeur Edouard FOLLIER, Doyen.

	Salle
M. Guillaume-Léonce Duprat , prof. ord.	
<i>Sociologie</i> . — La science des mœurs et le droit.	2 h.
Vendredi, à 16 et à 17 heures.	48.
<i>Economie sociale</i> . — Politique économique et systèmes politiques.	2 h.
Lundi, à 16 et à 17 heures.	30.
<i>Conférence</i> de sociologie et économie sociale.	2 h.
(Cours de journalisme et de systèmes politiques.)	
Lundi, à 10 et à 11 heures.	17.
M. Edgard Milhaud , prof. ord.	
<i>Cours général d'économie politique</i> . — La production et la circulation.	4 h.
Lundi, à 18 heures.	48.
Jeudi et vendredi, à 18 h. ; samedi, à 15 heures.	30.
<i>Conférence générale</i> .	1 h.
Samedi, à 16 heures.	48.
<i>Conférence d'économie politique spéciale</i> .	1 h.
Samedi, à 17 heures.	48.
<i>Economie publique</i> (cours et conférence). — Les principales catégories de régies d'Etat.	2 h.
Mardi et mercredi, à 18 heures.	48.
M. William-E. Rappard , prof. ord.	
<i>Histoire économique</i> . — L'antiquité et le moyen âge : faits et doctrines	2 h.
Mardi et mercredi, à 16 heures.	46.
<i>Conférence</i> . — Les théories du salaire dans la littérature économique depuis Ad. Smith.	2 h.
Vendredi, de 10 heures à midi.	57.
<i>Finances publiques</i> . — Le budget. Les impôts directs.	2 h.
Jeudi et samedi, à 8 heures.	46.
<i>Cours libre</i> . — L'œuvre de la Société des Nations.	1 h.
Mercredi, à 17 heures.	30.

- M. Charles Burky**, chargé de cours.
Géographie humaine. — Cours général : Les bases géographiques des problèmes contemporains. 2 h. 46.
 Mardi et mercredi, à 17 heures.
Conférence : Principes de géographie humaine (travaux pratiques). 1 h.
 Mardi, à 18 heures. Salle de Conférences de la Faculté¹.
- M. Liebmann Hersch**, prof. ord.
Statistique générale. — Aperçu historique ; prémisses théoriques ; méthodes d'observation ; principes d'analyse ; représentation graphique. 2 h. 46.
 Jeudi et samedi, à 11 heures.
Conférence de statistique générale. — Analyses de documents et d'ouvrages statistiques. Discussions et complément du cours. 1 h.
 Jeudi, à 17 heures. Sémin. de Statistique¹.
Statistique spéciale. — Les migrations internationales. 1 h.
 Vendredi, à 18 heures. Sémin. de Statistique.
Conférence de statistique spéciale. 1 h.
 Lundi, à 18 heures. Sémin. de Statistique.
Travaux pratiques. — Exercices de calcul statistique et de représentation graphique (avec le concours de l'assistant).
 (Jours et heures à fixer.)
- M. Hans Tœndury**, prof. ord.
Cours général d'économie commerciale. — 2^{me} partie : L'organisation financière des entreprises commerciales et industrielles. 4 h. 46.
 Mercredi, à 10 h. ; jeudi, à 9 h. ; et vendredi, à 8 et 9 heures.
Conférences d'économie commerciale. — Questions choisies se rapportant au sujet traité dans le cours. 2 h. 47.
 Mercredi, de 14 h. 30 à 16 heures.
Cours d'arithmétique commerciale. [Cours donné par l'assistant.] 2 h.
 (Jours et heures à fixer.) Salle de Conférences de la Faculté¹.
Etude de documents commerciaux allemands : Bidermeier und Schär : Der Uebersechandel. [Cours donné en collaboration avec M. Hassler, privat-docent].
 (Jour et heure à fixer.) Salle de Conférences de la Faculté¹.

¹ Rue de l'Université, 7.

- M. Edouard Folliet**, prof. ord.
Technique commerciale.
 a) Historique. Prescriptions légales. Etude des comptes. Organisations comptables.
 b) Etude des différentes méthodes de comptabilité. Comptabilité américaine. Sur feuilles mobiles. Sur fiches. A journaux multiples. 3 h. 46.
 Mardi, à 8 et à 9 h., et mercredi, à 8 heures.
Vérification. — Etude et classification des erreurs et des fraudes en comptabilité. 1 h. 46.
 Mercredi, à 9 heures.
Conférence. — Exercices pratiques. Cas spéciaux en comptabilité. 2 h. 46.
 Lundi, à 8 et à 9 heures.
Exercices de comptabilité. — Cours élémentaire de comptabilité pour étudiants n'ayant pas suivi une Ecole de Commerce (cours donné par l'assistant). 2 h.
 (Jours et heures à fixer.)
- M. Edmond Pittard**, chargé de cours.
Droit commercial. — Partie générale : Personnes et sociétés. 2 h.
 Lundi et vendredi, à 10 heures. Salle de Confér. de la Fac. S. E. S.

COURS EMPRUNTÉS A D'AUTRES FACULTÉS

- M. Henri Fehr**, prof. ord.
Eléments de mathématiques supérieures. 3 h. 20.
 Lundi, à 9 h. ; jeudi, de 9 à 11 heures.
M. Dmitry Mirimanoff, prof. extr.
Théorie mathématique des assurances sur la vie. 1 h. 20.
 Vendredi, à 11 heures.
M. Robert Chodat, prof. ord.
Botanique. — Morphologie et physiologie végétales et systématique des Tallophytes. 5 h. Aula.
 Lundi, de 17 à 19 h. ; mercredi, vendredi et samedi, à 17 heures.
M. Eugène Pittard, prof. ord.
Anthropologie générale.
 Paléontologie humaine et anthropologie préhistorique. — Origine des populations européennes. 2 h. 30.
 Lundi et mardi, à 18 heures.

	Salle
Morphologie comparative : les races et les milieux. — Le développement de l'homme en fonction de l'âge, du sexe, de la race, du milieu.	1 h. 46.
Mercredi, à 18 heures.	
M. Edouard Claparède, prof. ord.	
Psychologie expérimentale. — L'intelligence.	2 h. 30.
Lundi et mardi, à 11 heures.	
M. Charles Werner, prof. ord.	
Histoire de la philosophie. — Les principaux systèmes philosophiques depuis les origines de la pensée grecque jusqu'à la Renaissance.	3 h. 45.
Lundi, mercredi et vendredi, à 16 heures.	
M. Henri Reverdin, prof. ord.	
Philosophie générale et philosophie morale. — Les problèmes philosophiques et la pensée morale.	1 h. 46.
Mardi, à 15 heures.	
M. Frank Grandjean, prof. ord.	
Théorie de la connaissance. — La logique formelle et la scolastique (avec travaux d'élèves sur l'objet du cours).	2 h. 49.
Mardi et vendredi, à 17 heures.	
M. Albert Malche, prof. ord.	
Histoire de l'éducation. — La Suisse à l'époque de Pestalozzi (centenaire de sa mort).	1 h. 46.
Lundi, à 18 heures.	
Pédagogie sociale et protection de l'enfance. — La crise de la famille.	1 h. 46.
Mardi, à 18 heures.	
M. Pierre Bovet, prof. ord.	
L'enseignement des langues. — Questions de psycho- logie et de pédagogie expérimentale. Confé- rence. Discussion, bibliographie.	2 h. I.R. ¹
Mardi, de 16 à 18 heures.	
M. Francis De Crue, prof. ord.	
Histoire moderne. — Révolution française. Le règne de Louis Seize.	2 h. 45.
Mardi et vendredi, à 15 heures.	
Institutions du moyen âge. — Seigneurs et Communes.	1 h. 57.
Mercredi, à 9 heures.	

¹ Institut J. J. Rousseau, rue Charles-Bonnet, 4.

	Salle
Paléographie — Premières chartes capétiennes. — Visites aux archives.	1 h. 58.
Mercredi, à 15 heures.	
Histoire diplomatique. — Principaux traités des temps modernes.	1 h. 45.
Vendredi, à 11 heures.	
M. Charles Seitz, prof. ord.	
Histoire contemporaine. — La France et l'Europe à l'époque du Directoire et du Consulat.	2 h. 45.
Mercredi et jeudi, à 10 heures.	
M. Charles Borgeaud, prof. ord.	
Histoire nationale — Les constitutions de Genève.	2 h. 49.
Vendredi et samedi, à 16 heures.	
Droit constitutionnel comparé. — Constitutions du Reich allemand, des Etats successeurs de l'empire austro-hongrois, de l'Italie et de la Belgique.	2 h. 46.
Lundi et mardi, à 11 heures.	
M. Waldemar Deonna, prof. ord.	
Archéologie classique. — L'art grec au IV ^e siècle et à l'époque hellénistique (avec projections).	2 h. 46.
Lundi et vendredi, à 17 heures.	
M. Eugène Borel, prof. ord.	
Droit international public.	3 h. 48.
Lundi, mardi et mercredi, à 10 heures.	
Introduction au droit.	3 h. 49.
Lundi, mardi et mercredi, à 9 heures.	
M. Georges Werner, prof. ord.	
Droit public suisse. — Principes généraux, organi- sation, droits individuels.	3 h. 48.
Jeudi, à 10 h.; vendredi et samedi, à 11 heures.	
Droit public général.	2 h. 48.
Vendredi et samedi, à 10 heures.	
M. Hugo de Claparède, prof. ord.	
Histoire et institutions du droit moderne. — I ^{re} partie : Droit public.	4 h. 49.
Mardi, mercredi, jeudi, à 8 h.; vendredi, à 9 h.	
M. Erich Hans Kaden, prof. extr.	
Législation civile comparée. — Partie générale.	3 h. 48.
Mardi, mercredi, et jeudi, à 11 heures.	

- M. le Dr **François Naville**, chargé de cours.
Médecine légale et technique policière scientifique. —
 Cours théorique et démonstrations pratiques. 1 h.
 Jeudi, à 9 heures. Institut de Médecine légale¹.
- M. **Eugène Choisy**, prof. ord.
Histoire générale du christianisme (premiers siècles et
 moyen âge). 1 h.
 Mardi, à 10 heures. 29.
- M. le Dr **Hector Cristiani**, prof. ord.
Hygiène publique et hygiène expérimentale. 4 h.
 Lundi, à 16 h.; jeudi, de 15 à 17 h., et vendredi,
 à 16 heures. Institut d'hygiène et de Bactériologie².

COURS DE PRIVAT-DOCENTS

- M. **Antony Babel**, Dr en sociologie.
La propriété foncière, la finance et la spéculation à Rome. 1 h.
 Mardi, à 15 heures. 44.
- M. **Joseph Bonnet**, Dr sc. comm.
Organisation comptable et opérations d'une grande banque. 1 h.
 Samedi, à 14 heures. 17.
- M. **Antoine Pagès**.
Cours pratique d'espagnol.
 Interprétation de quelques textes choisis relatifs à
 l'économie nationale de l'Espagne. 1 h.
 Mardi, à 18 heures. 45.
- M^{lle} **Louise Sommer**, Dr phil.
Histoire des théories de la monnaie. 1 h.
 (Jour et heure à fixer.)
Conférence: Lecture d'auteurs, en complément du cours. 1 h.
 (Jour et heure à fixer.)
- M. **Antoine Velleman**, Dr phil.
Cours pratique de langue anglaise.
 Traduction commentée de textes publiés par la So-
 ciété des Nations. 1 h.
 Jeudi, à 9 heures. 45.

Les exercices pratiques de calculs commerciaux et financiers et de comptabilité, sont destinées aux étudiants et auditeurs n'ayant pas fréquenté une Ecole de Commerce. Ils pré-

¹ Rue de l'Ecole-de-Médecine.

² Quai d'Arve.

parent aux épreuves éliminatoires d'arithmétique commerciale et de comptabilité prévus par les règlements de licence és-sciences commerciales et de diplôme de Hautes Etudes commerciales.

Ces cours de raccordement ont lieu sous la direction de l'assistant.

En complément du cours d'économie sociale et des cours commerciaux, des conférences sont organisées avec le concours du *Secrétariat général de la Société des Nations, du Bureau International du Travail* et de spécialistes versés dans la pratique des affaires. Il est prévu de même des visites d'institutions sociales et d'entreprises industrielles et commerciales.

Les étudiants peuvent disposer de la *Bibliothèque sociale et économique* de la Faculté, des *Archives économiques*, où ils trouveront tous les éléments pour des travaux spéciaux et une importante documentation sur les entreprises d'ordre commercial et industriel. Dans les mêmes locaux, une *salle de travail*, ouverte toute la journée, leur est réservée.

Conditions d'immatriculation.

Peuvent être immatriculés dans la Faculté :

1. Les porteurs du certificat de maturité des sections classique, réelle, technique et pédagogique du Collège de Genève¹ ou du certificat de capacité des sections réelle, pédagogique et littéraire de l'Ecole supérieure des jeunes filles de Genève.
2. Les porteurs du certificat de maturité de l'Ecole supérieure de Commerce de Genève.
3. Les diplômés des Ecoles normales suisses reconnues par l'Etat.
4. Les personnes qui, par des certificats ou des diplômes, justifient d'études équivalentes.

Le Bureau, sur le préavis de la Faculté, statue sur l'équivalence.

Grades.

La Faculté des Sciences économiques et sociales confère les grades de licencié és sciences sociales (mention A. Licence générale. — B. Economie politique. — C. Education. — D. Histoire), de licencié és sciences économiques (mention A. Licence générale. — B. Mathématiques. — C. Economie politique et statistique), de licencié en sociologie (mention A. Histoire de la civilisation. Mention B. Mathématiques ou biologie. Mention C. Economique), de licencié és scien-

¹ Pour les six Facultés, les baccalauréats és lettres des Universités et Académies étrangères, la licence licéale italienne et les maturités délivrées par les Gymnases d'Etat sont, d'une manière générale, reconnus comme équivalents à la maturité du Collège de Genève, sous réserve de l'examen des diplômes dans chaque cas particulier.

Les conditions d'admission sont les mêmes pour les deux sexes.

ces politiques, de licencié ès sciences commerciales (mention A. Economie privée (mention Commerce et industrie, et mention Finances privées). — B. Economie publique. — C. Enseignement), de docteur en sociologie et de docteur ès sciences économiques.

(Voir les programmes détaillés que l'on peut se procurer au Secrétariat de l'Université.)

PLAN D'ÉTUDES

I. LICENCE ÈS SCIENCES SOCIALES

MENTION A (Licence générale).

1^{re} ANNÉE. — Économie politique. — Histoire générale. — Géographie humaine. — Histoire des institutions politiques. — Théorie de la connaissance ou Philosophie générale et philosophie morale. — Éléments du droit (sem. d'hiv.). — Histoire économique¹.

2^{me} ANNÉE. — Histoire de la philosophie. — Histoire générale. — Economie sociale. — Histoire des religions. — Histoire des institutions politiques. — Histoire économique. — Géographie humaine. — Sociologie.

3^{me} ANNÉE. — Histoire externe du droit comparé. — Droit constitutionnel comparé. — Systèmes politiques. — Pédagogie générale. — Finances publiques.

MENTION B (Economie politique).

1^{re} ANNÉE. — Théorie de la connaissance ou Philosophie générale et philosophie morale. — Economie politique. — Statistique générale. — Géographie humaine. — Histoire des institutions politiques. — Histoire économique¹. — Éléments du droit (sem. d'hiver).

2^{me} ANNÉE. — Histoire de la philosophie. — Economie sociale. — Histoire économique. — Géographie humaine. — Economie politique spéciale.

3^{me} ANNÉE. — Sociologie. — Economie politique spéciale. — Finances publiques. — Finances privées. — Statistique spéciale. — Anthropologie.

MENTION C (Education).

1^{re} ANNÉE. — Histoire générale. — Economie politique. — Statistique générale. — Géographie humaine. — Psychologie expérimentale. — Linguistique sociologique. — Histoire économique¹.

2^{me} ANNÉE. — Economie sociale. — Histoire de la philosophie. — Éléments du droit (sem. d'hiv.). — Géographie humaine. — Pédagogie générale. — Histoire économique¹.

3^{me} ANNÉE. — Sociologie. — Anthropologie. — Histoire de la pédagogie. — Pédagogie pratique. — Hygiène publique et sociale.

¹ Voir note page 39.

MENTION D (Sciences historiques).

1^{re} ANNÉE. — Economie politique. — Histoire générale. — Histoire de la philosophie. — Sociologie. — Anthropologie. — Géographie humaine. — Statistique générale. — Linguistique sociologique. — Éléments du droit (sem. d'hiv.). — Histoire économique¹.

2^{me} ET 3^{me} ANNÉES. — Plan conforme aux programmes d'exams à préciser avec les professeurs.

II. LICENCE ÈS SCIENCES ÉCONOMIQUES

Plan conforme aux programmes d'exams.

III. LICENCE EN SOCIOLOGIE

MENTION A

1^{re} ANNÉE. — Economie politique. — Statistique générale. — Géographie humaine. — Théorie de la connaissance ou Philosophie générale et philosophie morale. — Éléments du droit (sem. d'hiv.). — Systèmes politiques. — Linguistique sociologique. — Histoire économique¹.

2^{me} ANNÉE. — Psychologie expérimentale. — Géographie humaine. — Histoire économique. — Sociologie. — Histoire des institutions politiques. — Anthropologie.

3^{me} ANNÉE. — Histoire de la pédagogie. — Histoire des religions. — Histoire de l'art ou histoire littéraire. — Statistique spéciale. — Economie sociale. — Histoire de la philosophie.

MENTION B

Plan conforme aux programmes d'exams.

MENTION C

Plan conforme aux programmes d'exams.

IV. LICENCE ÈS SCIENCES POLITIQUES

1^{re} ANNÉE. — Economie politique. — Géographie humaine. — Statistique générale. — Histoire économique¹. — Éléments du droit (sem. d'hiv.). — Histoire (externe) du droit romain, germanique ou comparé. — Droit privé (romain, suisse) (sem. d'hiv.) — Procédure pénale (ou droit public) (sem. d'été). — Histoire des institutions politiques de la Suisse (sem. d'été).

2^{me} ANNÉE. — Economie sociale. — Histoire économique. — Géographie humaine. — Finances publiques. — Histoire des institutions politiques de la Suisse (sem. d'été). — Droit pénal (sem. d'été).

¹ Les matières sur lesquelles les candidats sont interrogés aux épreuves d'histoire économique font l'objet de l'enseignement pendant quatre semestres. Les candidats sont invités à en commencer l'étude au moment où le professeur traite de l'antiquité et du moyen âge.

d'hiv.). — Droit public (ou procédure pénale) (sem. d'été). — Droit constitutionnel comparé (sem. d'hiv.). — Conférence de droit privé (sem. d'hiv.). — Droit commercial (assurances ou transports).

3^{me} ANNÉE. — Droit constitutionnel comparé (sem. d'hiv.). — Droit international public et histoire diplomatique (sem. d'hiv.). — Droit public et administratif fédéral. — Systèmes politiques. — Droit commercial (sociétés). — Droit commercial (transports ou assurances). — Sociologie.

V. LICENCE ÈS SCIENCES COMMERCIALES

MENTION A (Economie privée: ^{a)} Commerce et industrie. ^{b)} Finances privées.)

1^{re} ANNÉE. — *Semestre d'hiver*. — Economie politique. — Sociologie. — Economie sociale. — Statistique. — Eléments du droit. — Finances publiques.

Semestre d'été. — Economie politique. — Economie sociale. — Sociologie. — Statistique. — Géographie humaine. — Finances publiques.

En outre, au choix du candidat : Droit constitutionnel comparé. — Histoire des institutions politiques de la Suisse (XIX^{me} siècle)¹, — Une discipline philosophique (morale, théorie de la connaissance ou histoire de la philosophie), psychologie, mathématiques supérieures, chimie, physique.

2^{me} ANNÉE. — *Semestre d'hiver*. — Economie commerciale. — Technique commerciale. — Droit commercial. — Géographie humaine. — Histoire économique².

Semestre d'été. — Economie commerciale. — Technique commerciale. — Droit commercial. — Géographie humaine. — Histoire économique.

3^{me} ANNÉE. — *Semestre d'hiver*. — Economie commerciale. — Technique commerciale. — Droit commercial. — Géographie humaine. — Histoire économique.

Semestre d'été. — Economie commerciale. — Technique commerciale. — Droit commercial. — Géographie humaine. — Histoire économique. — Loi sur la Poursuite pour dettes et la faillite¹.

MENTION B (Economie publique).

1^{re} ANNÉE. — *Semestre d'hiver*. — Economie politique. — Sociologie. — Economie sociale. — Statistique. — Eléments du droit. — Droit constitutionnel comparé. — Economie publique. — Finances publiques.

¹ Obligatoire pour nationaux. Faculté d'option pour les étrangers avec Droit constitutionnel comparé ou Droit international public.

² Voir note p. 39.

Semestre d'été. — Economie politique. — Sociologie. — Economie sociale. — Statistique. — Géographie humaine. — Economie publique. — Hygiène publique. — Droit constitutionnel comparé. — Finances publiques.

2^{me} ANNÉE. — *Semestre d'hiver*. — Economie commerciale. — Technique commerciale. — Géographie humaine. — Histoire économique¹. — Economie publique (cours et conférences).

Semestre d'été. — Economie commerciale. — Technique commerciale. — Géographie humaine. — Histoire économique. — Droit public. — Economie publique (cours et conférences).

3^{me} ANNÉE. — *Semestre d'hiver*. — Economie commerciale. — Technique commerciale. — Géographie humaine. — Histoire économique. — Economie publique (cours et conférences).

Semestre d'été. — Economie commerciale. — Technique commerciale. — Géographie humaine. — Histoire économique. — Economie publique (cours et conférences).

MENTION C (Enseignement).

1^{re} ANNÉE. — *Semestre d'hiver*. — Economie politique. — Sociologie. — Economie sociale. — Statistique. — Eléments du droit. — Finances publiques. — Psychologie expérimentale. — Histoire de la philosophie.

Semestre d'été. — Economie politique. — Economie sociale. — Sociologie. — Statistique. — Histoire des institutions politiques de la Suisse (XIX^{me} siècle)¹. — Géographie humaine. — Finances publiques. — Psychologie expérimentale. — Histoire de la philosophie.

2^{me} ANNÉE. — *Semestre d'hiver*. — Economie commerciale. — Technique commerciale. — Droit commercial. — Géographie humaine. — Histoire économique². — Pédagogie.

Semestre d'été. — Economie commerciale. — Technique commerciale. — Droit commercial. — Géographie humaine. — Histoire économique. — Pédagogie.

3^{me} ANNÉE. — *Semestre d'hiver*. — Economie commerciale. — Technique commerciale. — Droit commercial. — Géographie humaine. — Histoire économique. — Economie publique. — Pédagogie. — Droit public

Semestre d'été. — Economie commerciale. — Technique commerciale. — Droit commercial. — Géographie humaine. — Histoire économique. — Pédagogie. — Loi sur la poursuite pour dettes¹. — Economie publique.

¹ Obligatoire pour les nationaux. Faculté d'option pour les étrangers avec Droit constitutionnel comparé ou Droit international public.

² Voir note p. 39.

INSTITUT DES HAUTES ETUDES COMMERCIALES

M. le professeur Edouard FOLLIET, Administrateur.

Pour le Programme des Cours et Conférences, voir Faculté des Sciences
Economiques et Sociales.

Un Institut des Hautes Etudes Commerciales est rattaché à la
Faculté des Sciences économiques et sociales¹.

Admission.

Sont admis à l'Institut et peuvent y obtenir les diplômes de Hautes Etudes Commerciales ou d'Expert-comptable :

a) Les personnes pouvant être immatriculées dans la Faculté des Sciences Economiques et Sociales (voir p. 37).

b) Les étudiants exmatriculés d'une autre Ecole de Hautes Etudes Commerciales suisse ou étrangère.

c) Les diplômés de la 3^{me} année de l'Ecole supérieure de Commerce de Genève, de la 3^{me} année de la Section commerciale de l'Ecole supérieure des jeunes filles de Genève, ainsi que les porteurs de titres jugés équivalents.

d) Les personnes ayant dix-huit ans accomplis qui justifient de connaissances équivalentes par des titres ou diplômes ou par un examen d'admission².

Diplômes.

L'Institut des Hautes Etudes Commerciales délivre un diplôme de Hautes Etudes Commerciales (mention A, Economie privée; mention B, Economie publique) et un Diplôme d'Expert-comptable.

PLAN D'ÉTUDES POUR LE DIPLOME DE HAUTES ETUDES COMMERCIALES

MENTION A (Economie privée).

1^{re} ANNÉE. — *Semestre d'hiver*. — Economie commerciale. — Technique commerciale. — Economie politique. — Statistique. — Histoire économique (Période moderne)³. — Géographie

¹ Voir la Notice sur les Hautes Etudes Commerciales à l'Université de Genève.

² Pour les conditions relatives à cet examen, voir la Notice.

³ Les matières sur lesquelles les candidats sont interrogés aux épreuves d'histoire économique font l'objet de l'enseignement donné pendant deux semestres, une année sur deux.

humaine. — Introduction au droit. — Droit commercial. — Finances publiques.

Semestre d'été. — Economie commerciale. — Technique commerciale. — Economie politique. — Statistique. — Histoire économique (Période moderne). — Géographie humaine. — Droit commercial. — Finances publiques.

2^{me} ANNÉE. — *Semestre d'hiver*. — Economie commerciale. — Technique commerciale. — Géographie humaine. — Droit commercial. — Economie sociale.

Semestre d'été. — Economie commerciale. — Technique commerciale. — Géographie humaine. — Droit commercial. — Economie sociale. — Loi sur la poursuite pour dettes et la faillite⁴.

MENTION B (Economie publique).

1^{re} ANNÉE. — *Semestre d'hiver*. — Economie commerciale. — Technique commerciale. — Economie politique. — Statistique. — Histoire économique (Période moderne)². — Géographie humaine. — Introduction au droit. — Droit commercial. — Economie publique (cours et conférences). — Finances publiques.

Semestre d'été. — Economie commerciale. — Technique commerciale. — Economie politique. — Statistique. — Histoire économique (Période moderne). — Géographie humaine. — Droit commercial. — Economie publique (cours et conférences). — Finances publiques.

2^{me} ANNÉE. — *Semestre d'hiver*. — Economie commerciale. — Technique commerciale. — Géographie humaine. — Droit commercial. — Economie sociale. — Economie publique (cours et conférences).

Semestre d'été. — Economie commerciale. — Technique commerciale. — Géographie humaine. — Droit commercial. — Economie sociale. — Hygiène publique. — Droit public. — Economie publique (cours et conférences).

DIPLOME D'EXPERT-COMPTABLE

Voir la Notice spéciale sur les Hautes Etudes Commerciales à l'Université de Genève.

¹ Obligatoire pour les nationaux. Faculté d'option pour les étrangers avec Droit constitutionnel comparé ou Droit international public.

² Voir note 3, page précédente.

S. St. = Séminaire de statistique, rue de l'Université, 7.
 S. Conf. = Salle de Conf. de la Faculté, rue de l'Université, 7.

I.H.B. = Institut d'Hygiène et de Bactériologie.
 I.M.L. = Institut de Médecine légale.

FACULTÉ DES SCIENCES ÉCONOMIQUES ET SOCIALES

Heures	Lundi	Mardi	Mercredi	Judi	Vendredi	Samedi
8 à 9	Folliet 46	Folliet de Claparède 46 49	Folliet de Claparède 46 49	Rappard de Claparède 46 49	Töndury 46	Rappard 46
9 à 10	Folliet 46 Febr 20 Borel 49	Folliet 46 Borel 49	Folliet 46 De Crue 57 Borel 49	Töndury 46 Velleman 45 Febr 20 Naville I.M.L.	Töndury 46 de Claparède 49	
10 à 11	Duprat 17 Edm. Pittard S.Conf. 48 Borel 48	E. Choisy 29 Borel 48	Töndury 46 Seitz 45 Borel 48	Fehr 20 Seitz 45 G. Werner 48	Rappard 57 Edm. Pittard S.Conf.	G. Werner 49 G. Werner 49
11 à 12	Duprat 17 Claparède 30 Borgeaud 49	Claparède 30 Borgeaud 49 Kaden 48	Kaden 48	Hersch 46 Kaden 48	Rappard 57 De Crue 45 Mirimanoff 20 G. Werner 48	Hersch 46 G. Werner 48

FACULTÉ DES SCIENCES ÉCONOMIQUES ET SOCIALES

Heures	Lundi	Mardi	Mercredi	Judi	Vendredi	Samedi
14 à 15			Töndury 47			Bonnet 17
15 à 16		Reverdin 46 De Crue 45 Babel 44	Töndury 47 De Crue 58	Cristiani I.H.	De Crue 45	Milhaud 30
16 à 17	Duprat 30 Ch. Werner 45 Cristiani I.H.	Rappard 46 Bovet I.R.	Rappard 46 Ch. Werner 45		Duprat 48 Ch. Werner 45 Borgeaud 49 Cristiani I.H.	Milhaud 48 Borgeaud 49
17 à 18	Duprat 30 Chodat Aula Deonna 46	Burky 46 Bovet I.R. Grandjean 49	Burky 46 Rappard 30 Chodat Aula	Hersch S. Conf.	Duprat 48 Grandjean 49 Chodat Aula Deonna 46	Milhaud 48 Chodat Aula
18 à 19	Milhaud 48 Hersch S. Conf. Eug. Pittard 30 Malche 46 Chodat Aula	Milhaud 48 Burky S. Conf. Eug. Pittard 30 Malche 46 Pagès 45	Milhaud 48 Eug. Pittard 46	Milhaud 30	Milhaud 30 Hersch S. Conf.	

FACULTÉ DE DROIT

M. le professeur Albert RICHARD, Doyen.

	Salle
M. Charles Borgeaud , prof. ord.	
<i>Droit constitutionnel comparé.</i> — Constitution du Reich allemand, des États successeurs de l'empire austro-hongrois, de l'Italie et de la Belgique.	2 h.
Lundi et mardi, à 11 heures.	49.
<i>Histoire nationale.</i> — Les constitutions de Genève.	2 h.
Vendredi et samedi à 16 heures.	49.
<i>Conférence.</i> — Travaux de séminaire.	2 h.
Jeudi, à 16 et à 17 heures.	50.
	et Archives d'Etat.
M. Gottlieb Meumann , prof. ord.	
<i>Droit privé romain.</i> — Droits réels. Obligations, partie spéciale. Successions.	5 h.
Lundi, mardi, mercredi, jeudi, à 10 h. ; jeudi, à 11 heures.	49.
<i>Droit civil suisse.</i> — Droit des personnes et de la famille.	4 h.
Lundi, à 11 h. ; mardi, mercredi et jeudi, à 9 h.	44.
* <i>Code civil allemand.</i> — Droit de succession.	3 h.
Lundi, à 9 h. ; mardi et mercredi, à 11 heures.	17.
M. Eugène Borel , prof. ord.	
<i>Droit international public.</i>	3 h.
Lundi, mardi et mercredi, à 10 heures.	48.
<i>Introduction au droit.</i>	3 h.
Lundi, mardi et mercredi, à 9 heures.	49.
M. Paul Logoz , prof. ord.	
<i>Procédure civile</i> (y compris l'organisation judiciaire).	5 h.
Lundi, à 8 et à 9 h. ; vendredi, à 8 et à 9 h. ; samedi, à 9 heures.	48.
<i>Conférence</i> (travaux personnels des étudiants).	1 h.
Samedi, à 10 heures.	48.
M. Georges Werner , prof. ord.	
<i>Droit public suisse.</i>	
Principes généraux, organisation, droits individuels.	3 h.
Jeudi, à 10 h. ; vendredi et samedi, à 11 heures.	48.
<i>Conférence de droit public suisse.</i>	1 h.
Mercredi, à 14 heures.	48.

* Cours donné en allemand.

	Salle
<i>Droit public général.</i>	2 h.
Vendredi et samedi, à 10 heures.	49.
<i>Conférence de droit public général.</i>	1 h.
Jeudi, à 9 heures.	49.
M. Hugo de Claparède , prof. ord.	
<i>Histoire et institutions du droit moderne.</i> — I ^{re} partie : Droit public.	4 h.
Mardi, mercredi, jeudi, à 8 h. ; vendredi, à 9 h.	49.
<i>Conférence.</i> — Sources du droit époque franque et moyen âge.	1 h.
Samedi, à 9 heures.	49.
* <i>Code civil allemand.</i> — Partie générale.	4 h.
Vendredi et samedi, à 10 et à 11 heures.	44.
* <i>Code civil allemand.</i> — Droit de famille.	3 h.
Mardi, mercredi et jeudi, à 9 heures.	17.
M. Albert Richard , prof. ord.	
<i>Droit civil suisse.</i> — Titre préliminaire. — Théorie générale des obligations.	5 h.
Jeudi et vendredi, à 10 et à 11 h. ; samedi, à 11 h.	17.
<i>Conférence</i> (Exercices pratiques).	1 h.
Mardi, à 14 et à 15 heures, tous les 15 jours.	48.
Séminaire (travaux personnels des étudiants).	1 h.
Mardi, à 14 et à 15 heures, tous les 15 jours.	50.
M. Erich Hans Kaden , prof. extr.	
<i>Législation civile comparée.</i> — Partie générale.	3 h.
Mardi, mercredi et jeudi, à 11 heures.	48.
* <i>Code civil allemand.</i> — Obligations.	4 h.
Lundi, mardi, mercredi et jeudi, à 10 heures.	44.
* <i>Code civil allemand.</i> — Droits réels.	3 h.
Mercredi, jeudi et vendredi, à 15 heures.	49.
* <i>Exercices de droit civil allemand</i> (travaux écrits).	2 h.
Mardi, de 15 à 17 heures.	49.
M. Edgard Milhaud , prof. ord.	
<i>Cours général d'économie politique.</i> — La production et la circulation.	4 h.
Lundi, à 18 heures.	48.
Jeudi et vendredi, à 18 h. ; samedi, à 15 heures.	30.
<i>Conférence générale.</i>	1 h.
Samedi, à 16 heures.	48.

* Cours donné en allemand.

M. William E. Rappard , prof. ord.		
<i>Finances publiques.</i> — Le budget. Les impôts directs.	2 h.	
Jeudi et samedi, à 8 heures.		46.
<i>Cours libre.</i> — L'œuvre de la Société des Nations.	1 h.	
Mercredi, à 17 heures.		30.
M. le Dr François Naville , chargé de cours.		
<i>Médecine légale et technique policière scientifique.</i> —		
Cours théorique et démonstrations pratiques.	1 h.	
Jeudi, à 9 heures.		Institut de médecine légale ¹ .
M. Edmond Pittard , chargé de cours.		
<i>Droit commercial.</i> — Assurances. Transports.	2 h.	
Mardi et mercredi, à 8 heures.		48.
M. Paul Carry , chargé de cours.		
<i>Droit commercial.</i> — Registre du commerce, sociétés, droit de change.	2 h.	
Jeudi et samedi, à 8 heures.		48.
<i>Conférence.</i>	1 h.	
Lundi, à 14 heures.		48.
M. le Dr Rodolphe Weber , prof. hon.		
<i>Psychiatrie légale.</i>	1 h.	
(Jour et heure à fixer).		

COURS DE PRIVAT-DOCENTS

M. Léopold Boissier , Dr en droit.		
<i>Le régime parlementaire.</i> — Son organisation et son évolution actuelles.	1 h.	
Mardi, à 17 heures.		17.
M. Albert Caleb , Dr en droit, lic. ès sc. politiques.		
<i>Des sociétés civiles et commerciales en droit comparé.</i>	2 h.	
Lundi et vendredi, à 14 heures.		17.
M. Michel Grodensky , Dr en droit, lic. ès sc. soc.		
<i>Théorie générale du droit.</i> — Les codes civils français, allemand et suisse.	1 h.	
Mardi, à 18 heures.		49.
<i>Sociologie du droit.</i> — Le droit et la statistique.	1 h.	
Mercredi, à 18 heures.		49.
<i>Histoire de la philosophie du droit.</i> — Montesquieu.	1 h.	
Jeudi, à 14 heures.		49.

¹ Rue de l'Ecole-de-Médecine.

M. Ludwig Hamburger , Dr jur.		
* <i>Droit du travail allemand.</i>	2 h.	
Mercredi et vendredi, à 16 heures.		17.
<i>Les organisations professionnelles des patrons et des salariés dans les principaux pays industriels.</i> — Constitutions. Fonctionnement.	1 h.	
Lundi, à 16 heures.		48.

CONFÉRENCES

Des conférences sont organisées par les professeurs sur les matières de leur enseignement. Des travaux écrits peuvent être demandés aux élèves. Pour s'inscrire à l'examen de licence il faut présenter six certificats de conférences. Pour le doctorat, la demande d'approbation du sujet de la thèse doit être accompagnée d'un travail de conférence jugé suffisant par le professeur de l'enseignement duquel relève le sujet choisi.

Conditions d'admission.

Sont admis à l'immatriculation comme *étudiants* dans la Faculté de droit :

1° Les personnes qui ont obtenu le certificat de maturité de la Section classique ou de la Section réelle du Gymnase de Genève.

2° Les bacheliers ès lettres de l'Université de Genève.

3° Les personnes qui, par des certificats ou des diplômes, justifient d'études équivalentes¹. Le Bureau, sur le préavis de la Faculté, statue sur l'équivalence.

Peuvent suivre les cours comme *auditeurs*, sans qu'aucun titre soit réclamé pour leur inscription, les personnes âgées de dix-huit ans accomplis.

Les auditeurs ne peuvent pas postuler de grade.

* Cours donné en allemand.

¹ Pour les six Facultés, les baccalauréats ès lettres des Universités et Académies étrangères, la licence licéale italienne et les maturités délivrées par les Gymnases d'Etat sont, d'une manière générale, reconnus comme équivalents à la maturité du Gymnase de Genève, sous réserve de l'examen des diplômes dans chaque cas particulier.

Les conditions d'admission sont les mêmes pour les deux sexes.

Plan d'Études.

Ce plan n'est pas obligatoire, mais les étudiants feront bien de s'y conformer. En s'en écartant, ils s'exposent à suivre les cours de caractère préparatoire après ceux auxquels ces cours doivent servir d'introduction. Ils s'exposent aussi à des conflits d'heures qu'il est désirable d'éviter.

1^{re} ANNÉE¹. — *Semestre d'hiver* : Introduction au droit. — Droit romain (personnes et famille, droits réels). — Histoire du droit moderne. — Droit public général. — Droit constitutionnel comparé. — Economie politique.

Semestre d'été : Droit romain (obligations, histoire et procédure). — Histoire du droit moderne. — Histoire des institutions politiques de la Suisse. — Droit administratif général. — Economie politique.

2^{me} ANNÉE. — *Semestre d'hiver* : Droit constitutionnel comparé. — Finances. — Droit civil suisse (partie générale des obligations). — Droit pénal, partie générale (ou procédure civile). — Médecine légale. — Droit international public.

Semestre d'été : Histoire des institutions politiques de la Suisse. — Finances. — Médecine légale. — Droit civil suisse (partie spéciale des obligations, successions, ou droits réels). — Droit pénal, partie spéciale (ou procédure pénale). — Droit commercial. — Droit international public.

3^{me} ANNÉE. — *Semestre d'hiver* : Droit civil suisse (personnes et famille). — Droit commercial. — Procédure civile (ou droit pénal, partie générale). — Droit public fédéral. — Législation civile comparée (Théorie du droit privé).

Semestre d'été : Droit civil suisse (droits réels, ou successions). — Droit commercial. — Procédure pénale (ou droit pénal, partie spéciale). — Droit international privé. — Législation civile comparée (partie spéciale). — Droit administratif fédéral. — Poursuite pour dettes.

¹ Les étudiants de première année sont invités à suivre un cours de *Logique* et un cours d'*Histoire nationale* (étudiants genevois) à la *Faculté des Lettres* et, à la *Faculté des Sciences économiques et sociales*, deux heures au moins de cours par semaine, à leur choix, indépendamment du *Cours général d'Economie politique* obligatoire et du cours de *Finances* (seconde année), qui font partie du programme de la Faculté de Droit.

FACULTÉ DE DROIT

Heures	Lundi	Salle	Mardi	Salle	Mercredi	Salle	Jeudi	Salle	Vendredi	Salle	Samedi	Salle
8 à 9	Logoz	48	de Claparède	49	de Claparède	49	de Claparède	49	Rappard	46	Rappard	46
			Pittard	48	Pittard	48	Carry	48	Logoz	48	Carry	48
9 à 10	Borel	49	Borel	49	Borel	49	Werner	49	de Claparède	49	de Claparède	49
	Logoz	48					Naville	I.M.L.	Logoz	48	Logoz	48
	Meumann	17	Meumann	44	Meumann	44	Meumann	44				
			de Claparède	17	de Claparède	17	de Claparède	17				
10 à 11	Meumann	49	Meumann	49	Meumann	49	Meumann	49	Werner	49	Werner	49
	Borel	48	Borel	48	Borel	48	Richard	17	Richard	17	Logoz	48
	Kaden	44	Kaden	44	Kaden	44	Werner	48	Werner	48		
							Kaden	44	de Claparède	44	de Claparède	44
11 à 12	Borgeaud	49	Borgeaud	49			Richard	17	Richard	17		
			Kaden	48	Kaden	48	Kaden	48	Werner	48	Werner	48
	Meumann	44	Meumann	17	Meumann	17	Meumann	49	de Claparède	44	Richard	17
											de Claparède	44
14 à 15	Carry	48	Richard	48 et 50	Werner	48						
	Caleb	17					Grodensky	49	Caleb	17		
15 à 16			Richard	48 et 50								
			Kaden	49	Kaden	49	Kaden	49	Kaden	49	Milhaud	30
16 à 17							Borgeaud	50	Borgeaud	49	Borgeaud	49
	Hamburger	48	Kaden	49	Hamburger	17			Hamburger	17	Milhaud	48
17 à 18			Boissier	17	Rappard	30	Borgeaud	50				
18 à 19	Milhaud	48	Grodensky	49	Grodensky	49	Milhaud	30	Milhaud	30		

FACULTÉ DE THÉOLOGIE

M. le professeur Eugène CHOISY, Doyen.

	Salle
M. Eugène Choisy, prof. ord.	
<i>La Contre-Réforme; catholicisme et protestantisme aux XVII^e et XVIII^e siècles.</i>	2 h.
Mercredi, à 15 h., et samedi, à 10 heures.	28.
<i>Histoire générale du christianisme (premiers siècles et moyen âge).</i>	4 h.
Mardi, à 10 heures.	29.
<i>Conférence. — Calvin, Rousseau et Voltaire. (Jour et heure à fixer.)</i>	4 h.
M. Jules Breitenstein, prof. ord.	
<i>Introduction au Nouveau Testament.</i>	3 h.
Lundi, mardi et mercredi, à 9 heures.	28.
<i>Exégèse d'Épîtres catholiques.</i>	4 h.
Lundi, à 8 heures.	28.
<i>Introduction aux études théologiques.</i>	1 h.
Mardi, à 11 heures.	29.
<i>Lecture cursive du Nouveau Testament.</i>	4 h.
Mardi, à 14 heures.	29.
<i>Histoire du texte du Nouveau Testament.</i>	4 h.
Mercredi, à 14 heures.	29.
<i>Lecture de Pères grecs. (Jour et heure à fixer.)</i>	4 h.
M. Ernest Rochat, prof. ord.	
<i>Le catholicisme au XIX^e et au XX^e siècle; son enseignement, sa théologie, sa prédication, son action sociale.</i>	3 h.
Lundi, mardi et mercredi, à 10 heures.	28.
M. John Gaillard, prof. ord.	
<i>Théologie pastorale.</i>	2 h.
Lundi et mercredi, à 11 heures.	28.
<i>Morales évangélique et apostolique.</i>	1 h.
Mardi, à 11 heures.	28.
<i>Exercices homilétiques et diction.</i>	4 h.
Samedi, à 11 heures.	28.

M. Auguste Lemaitre, chargé de cours.	
<i>Dogmatique. — La doctrine chrétienne de l'homme et du péché.</i>	2 h.
Mardi et vendredi, à 8 heures.	28.
<i>Cours spécial. — Le Dieu des grands penseurs grecs et la théologie chrétienne.</i>	1 h.
Lundi, à 17 heures.	28.
<i>Conférence. — Les origines du dogme christologique (lecture de textes et travaux).</i>	1 h.
Samedi, à 8 heures.	29.
M. Auguste Gampert, chargé de cours.	
<i>Introduction aux livres de l'Ancien Testament.</i>	2 h.
Vendredi, à 9 et à 10 heures.	28.
<i>Exégèse de l'Ancien Testament (fragments des livres prophétiques).</i>	2 h.
Mercredi, à 8 heures et samedi, à 9 heures.	28.
<i>Séminaire d'hébreu.</i>	2 h.
Mardi et vendredi, à 8 heures.	29.
<i>Introduction à l'étude de l'Ancien Testament (géographie et histoire).</i>	1 h.
Lundi, à 8 heures.	29.
<i>La vie religieuse d'Israël à partir de l'exil.</i>	1 h.
Mercredi, à 17 heures.	28.

EXERCICES DE PRÉDICATION

Trois fois par semaine devant un jury de la Faculté.

COURS DE PRIVAT-DOCENTS

M. Georges Berguer, Dr en théologie.	
<i>Principes et méthode de la psychologie de la religion. Psychologie de la conversion.</i>	1 h.
Mardi, à 17 heures.	28.
<i>Histoire des religions. — Les mythes, les symboles et les rites, le sacrifice, le sacerdoce, etc.</i>	1 h.
Mardi, à 15 heures.	28.
M. Henry Rusillon, missionnaire.	
<i>Le missionnaire et sa tâche.</i>	1 h.
Mardi, à 16 heures.	28.
M. Frank Thomas, pasteur.	
<i>Théologie pratique. — Cours et séminaire.</i>	1 h.
Vendredi, à 11 heures.	28.

Conditions d'admission.

Sont admis à l'immatriculation comme *étudiants* dans la Faculté de théologie :

1^o Les personnes qui ont obtenu les certificats de maturité de la Section classique ou de la Section réelle du Gymnase de Genève.

2^o Les bacheliers ès lettres de l'Université de Genève.

3^o Les personnes qui, par des certificats ou des diplômes, justifient d'études équivalentes¹. Le Bureau, sur le préavis de la Faculté, statue sur l'équivalence.

Peuvent suivre les cours comme *auditeurs*, sans qu'aucun titre soit réclamé pour leur inscription, les personnes âgées de dix-huit ans accomplis.

Les auditeurs ne peuvent pas postuler de grade.

Plan d'Etudes.

A. DIPLOME DE BACHELIER EN THÉOLOGIE

(Pour les candidats au ministère pastoral)

Huit semestres d'études universitaires, dans une Faculté de théologie.

Cinq examens, dont quatre partiels oraux et un général.

Exercices pratiques : six *propositions*, deux *catéchèses*, une *dissertation*.

Le 1^{er} examen porte sur les branches indiquées dans le Règlement.

Les 2^{me}, 3^{me} et 4^{me} examens portent sur les matières enseignées dans la Faculté selon le programme annuel.

Le 5^{me} examen est un examen général, oral et écrit, sur les branches enseignées dans la Faculté de théologie, aux termes de la loi ; il comprend aussi un sermon d'épreuve et une catéchèse, la publication et la soutenance d'une thèse.

B. DIPLOME DE LICENCIÉ

Les bacheliers en théologie de l'Université de Genève peuvent obtenir la *licence* moyennant un examen oral et écrit sur une branche de l'enseignement théologique (à l'exclusion de la théologie pratique), la publication et la soutenance d'une thèse.

C. DIPLOME DE DOCTEUR

Les licenciés en théologie de l'Université de Genève peuvent obtenir le grade de docteur moyennant la publication et la soutenance d'une thèse.

D. BACCALAURÉAT ÈS SCIENCES RELIGIEUSES

Six semestres d'études universitaires.

Deux examens, oraux et écrits.

Mention A. Langues anciennes. — Mention B. Histoire. — Mention C. Philosophie.

¹ Pour les six Facultés, les baccalauréats ès lettres des Universités et Académies étrangères, la licence licéale italienne et les maturités délivrées par les Gymnases d'Etat sont, d'une manière générale, reconnus comme équivalents à la maturité du Gymnase de Genève, sous réserve de l'examen des diplômes dans chaque cas particulier.

Les conditions d'admission sont les mêmes pour les deux sexes.

FACULTÉ DE MÉDECINE

M. le professeur **D^r Maurice Roch**, Doyen.

- M. le **D^r Jean-Amédée Weber**, prof. ord.
Anatomie normale. — Système nerveux central. Organes des sens. Système nerveux périphérique. 6 h.
 Lundi, mardi, mercredi, vendredi, à 18 h. ; samedi, de 17 à 19 heures. Aula Ec. Méd.¹
Exercices pratiques de dissection : Le laboratoire est ouvert tous les jours, de 8 à 12 h. et de 14 à 18 heures. Le professeur dirige les travaux pratiques tous les jours, de 10 à 12 h.
 Un *répétitoire facultatif concernant les questions d'examen* a lieu sous la direction du professeur le mercredi et le samedi, de 11 à 12 heures.
- M. le **D^r Eugène Bujard**, prof. extr.
Histologie normale. — 1^{re} partie : Tissus et systèmes. 4 h.
 Lundi, mardi, mercredi et jeudi, à 8 heures. Ec. Méd.
Embryologie générale (embryogénie et histogénie). 2 h.
 Vendredi et samedi, à 8 heures. Ec. Méd.
Stomatologie normale.
 [A lieu au semestre d'été.]
Laboratoire d'embryologie et d'histogénie.
 Mardi et vendredi, de 14 à 16 heures. Ec. Méd.
Laboratoire d'histologie.
 [A lieu au semestre d'été.]
 Eventuellement il sera organisé un *répétitoire* (facultatif) *sur des questions d'histologie.*
 (Jour et heure à fixer.)
Laboratoire pour recherches spéciales. — Tous les jours, sauf le jeudi. Ec. Méd.
- M. le **D^r Frédéric Battelli**, prof. ord.
Physiologie. — Fonctions de nutrition. 6 h.
 Lundi, mardi, vendredi et samedi, à 16 h. ; mercredi, de 16 à 18 heures. Ec. Méd.
Chimie physiologique. 2 h.
 Lundi et vendredi, à 17 heures. Ec. Méd.
Laboratoire de physiologie et de chimie physiologique.
 Mardi, à 10 heures, et jeudi, à 14 heures. Ec. Méd.
Laboratoire pour recherches spéciales. — Tous les jours. Ec. Méd.

¹ Ecole de Médecine.

- M. le **D^r Max Askanazy**, prof. ord.
Pathologie générale. 4 h.
 Mardi, mercredi, jeudi et vendredi, à 17 heures. Inst. path.¹
Cours d'autopsies et de démonstrations.
 a) Autopsie pour tous. 2 h.
 Samedi, de 14 à 16 heures. Inst. path.
 b) Démonstrations pour tous. 2 h.
 Lundi et jeudi, à 14 heures. Inst. path.
 c) Autopsie par groupes de 3 étudiants. (Sur convocation.)
 d) Conférences sur des sujets anatomopathologiques.
Anatomie pathologique de la cavité buccale (surtout pour les dentistes). 1 h.
Travaux spéciaux. — Tous les jours. Inst. path.
- M. le **D^r Maurice Roch**, prof. ord.
Clinique médicale. 7 h. ¹/₂
 Tous les jours, sauf le samedi, de 9 h. à 10 h. 30. Hôp. cant.²
Stage clinique (pour médecins et élèves dont la scolarité est terminée). 2 h.
 Tous les jours. Hôp. cant.
Exercices d'auscultation. 2 h.
 Mardi, de 17 à 19 heures. Hôp. cant.
- M. le **D^r Ernest Kummer**, prof. ord.
Clinique chirurgicale. 7 ¹/₂ h.
 Tous les jours, sauf le samedi, de 10 h. 30 à midi. Hôp. cant.
Stage clinique pour candidats en médecine.
 [S'adresser au professeur.]
Travaux pratiques. — Anesthésie, antiseptie. — Bandages et appareils. — Pratique urologique et endoscopie.
 [S'adresser au professeur.] Hôp. cant.
Travaux de laboratoire.
 Tous les jours. [S'adresser au professeur.]
- M. le **D^r Oscar Beuttner**, prof. ord.
Clinique obstétricale et gynécologique. 5 h.
 Lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi, à 8 heures. Clin. obst. et gyn.³
Cours d'opérations obstétricales.
 Samedi, de 8 à 10 heures. Clin. obst. et gyn.

¹ Institut pathologique, boul. de la Cluse. ² Hôpital cantonal.

³ Clinique obstétricale et gynécologique, boul. de la Cluse.

- De l'examen en obstétrique et en gynécologie.* 1 h.
Vendredi, à 18 heures. Clin. obst. et gyn.
- Laboratoire pour recherches spéciales.*
Tous les jours.
- M. le Dr **Pierre Gautier**, prof. extr.
Clinique infantile. 2 h.
Lundi, à 15 h., et mercredi, à 16 heures. Clin. infant.¹
- M. le Dr **David Gourfein**, prof. ord.
Leçons de clinique ophtalmologique et d'ophtalmologie.
Segment antérieur; pathologie des annexes; paupières, voies lacrymales; de la conjonctive, de la cornée, de la sclérotique, de l'iris, du corps ciliaire et du cristallin. Semeiologie de la chambre antérieure et de la pupille. Rapport de l'ophtalmologie avec la pathologie générale. 4 h.
Lundi et mercredi, de 17 à 19 heures. Clin. ophtalm.²
- Stage pour médecins et élèves dont la scolarité est terminée.* Clin. ophtalm.
- M. le Dr **Charles Ladame**, prof. ord.
Clinique mentale. 2 h.
Mercredi, de 14 à 16 heures. Asile des Aliénés³.
- M. le Dr **Edouard Long**, prof. extr.
Neuropathologie. Affections organiques du système nerveux. [A lieu au semestre d'été.] 2 h.
- M. le Dr **Charles Du Bois**, chargé de cours.
Clinique et polyclinique des maladies vénériennes et cutanées. 3 h.
Lundi, mardi et samedi, à 8 heures. Hôp. cant.
- M. le Dr **Bernard Wiki**, prof. ord.
Matière médicale et thérapeutique (pharmacologie). 2 h.
Lundi, à 17 h., et mardi, à 16 heures. Ec. Méd.
- Exercices pratiques de prescription et de dispensation des médicaments.* 2 h.
Samedi, de 10 heures à midi. Ec. Méd.
- Laboratoire pour recherches spéciales.*
Tous les jours [S'adresser au professeur].

¹ Clinique infantile, rue Prevost-Martin, 28.

² Clinique ophtalmologique, rue Alcide-Jentzer.

³ Asile cantonal des Aliénés, Bel-Air, Chêne.

- M. le Dr **Gustave Humbert**, prof. ord.
Polyclinique médicale. 2 h.
Mardi et vendredi, à 18 heures. Polyclinique.
- Stage d'un mois pour les pratiquants.* — Tous les jours.
Clinique propédeutique et diagnostic médical. 1 h.
Jeudi, à 17 heures. Hôp. cant.
- M. le Dr **Jean-Alfred Veyrassat**, prof. ord.
Polyclinique chirurgicale. 2 h.
Samedi, de 10 heures à midi. Polyclinique.
- Stage de polyclinique chirurgicale.*
Tous les jours (sauf jeudi et dimanche), de 17 à 18 h.
Chirurgie générale. 2 h.
Lundi et mercredi, à 18 heures. Polyclinique.
- M. le Dr **Raoul de Seigneux**, prof. ord.
Cours de polyclinique obstétricale et gynécologique.
Tous les jours. *Stage d'un mois* (participants limités à deux par mois). Maternité.
- Exercices de diagnostic gynécologique et obstétrical.* 2 h.
Mardi et vendredi, à 15 heures. Maternité.
- M. le Dr **Amédée Pognat**, prof. ord.
Cours de polyclinique oto-rhino-laryngologique. 4 h.
Jours et heures à fixer. Pol. oto-rhino-laryng.¹
- M. le Dr **François Naville**, chargé de cours.
Médecine légale. — Cours théorique et démonstrations pratiques. 2 h.
Mardi et vendredi, à 14 heures. Institut de Méd. légale².
- Autopsies médico-légales.* — Rédactions de rapports et expertises par les élèves; démonstrations de laboratoire selon matériel et sur convocation. Institut de Méd. légale.
- Recherches spéciales.* — Tous les jours.
[S'adresser à l'Institut.]
- M. le Dr **Charles Julliard**, prof. extr.
Chirurgie des accidents du travail. 2 h.
Mardi, de 16 à 18 heures. Polyclinique.
- M. le Dr **Hector Cristiani**, prof. ord.
Hygiène publique et hygiène expérimentale. 4 h.
Lundi, à 16 h.; jeudi, de 15 à 17 h., et vendredi, à 16 heures. Institut d'hygiène et de bactériologie³.

¹ Boulevard de la Cluse 42.

² Rue de l'Ecole-de-Médecine.

³ Quai d'Arve.

Bactériologie. [A lieu pendant le semestre d'hiver.]

Cours pratique de bactériologie.

Tous les jours [S'adresser au professeur]. Inst. d'hyg. et de bactér.
*Laboratoire pour recherches spéciales d'hygiène, de
 bactériologie et de pathologie expérimentale.*

Tous les jours [S'adresser au professeur]. Inst. d'hyg. et de bactér.

M. le Dr **Rodolphe Weber**, prof. hon.

Psychiatrie légale. 1 h.
 (Jour et heure à fixer).

COURS DE PRIVAT-DOCENTS

a) Nouveau règlement.

M. le Dr **Nicolas Betchov**, privat-docent de médecine interne.
La tuberculose. — Etude clinique. Lutte sociale antituberculeuse. Démonstrations pratiques et visites d'institutions. 1 h.
 (Jour et heure à fixer.) Hôp. cant.

M. le Dr **Edouard Christin**, privat-docent de neurologie.
Endocrinologie. 1 h.
 (Jour et heure à fixer.) Hôp. cant.

M. le Dr **Charles Cornioley**, privat-docent de chirurgie.
Pathologie chirurgicale des os et articulations. 1 h.
 Mercredi, à 15 heures. Hôp. cant.

M. le Dr **Alec Cramer**, privat-docent de médecine interne.
Eléments de médecine interne (cours théorique et pratique). 1 h.
 (Jour et heure à fixer.) Cl. méd.

M. le Dr **Henri Flournoy**, privat-docent de psychopathologie.
Méthodes psychothérapiques. 1 h.
 (Jour et heure à fixer) Clin. médicale.
Les tendances psychologiques et sociales de la psychiatrie contemporaine. 1 h.
 Jeudi, à 14 heures. Université, s. 17.

M. le Dr **Oscar-Louis Forel**, privat-docent de psychiatrie.
Psychopathologie générale. 1 h.
 Lundi, à 15 heures. Université, s. 17.

M. le Dr **René Gilbert**, privat-docent de radiologie médicale.
Eléments de radiologie médicale. 1 h.
 (Jour et heure à fixer) Institut de Radiologie¹.

¹ Hôpital cantonal.

M. le Dr **Jean Golay**, privat-docent de dermatologie et syphiligraphie.
Les principales affections dermatologiques. 1 h.
 Mardi, à 14 heures. Clin. dermat.

M^{me} Dr **Léonore Gourfein-Welt**, privat-docent d'ophtalmologie.
Cours d'ophtalmoscopie. — Détermination de la réfraction. 1 h.
 Samedi, à 17 heures. Clin. ophtalm.¹

M. le Dr **Albert Jentzer**, privat-docent de chirurgie.
Répertoire de pathologie externe. 1 h.
 (Jour et heure à fixer.) Hôp. cant.

M. le Dr **Salomon Katzenelbogen**, privat-docent de thérapeutique.
Questions choisies de thérapeutique. 1 h.
 Mardi, à 15 heures. Clin. méd.
Cours théorique et pratique de laboratoire. 2 h.
 (Jours et heures à fixer.) Clin. méd.

M. le Dr **Fritz Loup**, privat-docent de thérapeutique clinique.
Thérapeutique clinique. 1 h.
 (Jour et heure à fixer.) Hôp. cant.

M. le Dr **Herz Mantchik**, privat-docent d'oto-rhino-laryngologie.
Cours de pratique et de technique oto-rhino-laryngologiques. 1 h.
 (Jour et heure à fixer.) Polic laryng.²

M. le Dr **Georges-Louis Regard**, privat-docent de chirurgie.
Les ressources de la chirurgie. 1 h.
 (Jour et heure à fixer.) Université.

M. le Dr **Charlie Saloz**, privat-docent de médecine interne.
La semeiologie des affections cardiaques et vasculaires. 1 h.
 (Jour et heure à fixer.) Clin. méd.

M. le Dr **Raymond de Saussure**, privat-docent de psychiatrie.
La fonction sexuelle (physiologie, pathologie et médecine légale). 1 h.
 Jeudi, à 15 heures. Université, 17.
Cours théorique de psychiatrie. 1 h.
 Jeudi, à 16 heures. Université, 17.

M. le Dr **Gustave Turrettini**, privat-docent de médecine interne.
Eléments de cardiologie. (Cours théorique et pratique.) 1 h.
 (Jour et heure à fixer).

¹ Rue Alcide Jentzer.

² Boulevard de la Cluse, 42.

b) Ancien règlement.	
M. le Dr Louis Aubert. <i>Gynécologie opératoire.</i> (Jour et heure à fixer.)	1 h. Maternité.
M. le Dr Henri Audeoud. <i>Hygiène et alimentation de l'enfance.</i> Samedi, à 18 heures.	1 h. Policlinique.
M. le Dr Albert Bétrix. <i>Répétitoire d'obstétrique et de gynécologie.</i> Mardi, de 16 à 18 heures.	2 h. Institut pathol.
M. le Dr Augustin Collomb. <i>Répétitoire pratique d'ophtalmologie avec démonstrations d'anatomie pathologique et de bactériologie oculaires.</i> Jeudi, de 16 à 18 heures.	2 h. Clinique.
M. le Dr Charles-Greene Cumston. <i>Cours analytique d'histoire de la médecine.</i> (Jours et heures à fixer.)	2 h. Université.
<i>Conférence sur l'histoire de la syphilis.</i> (Jour et heure à fixer.)	1 h. Université.
<i>Conférence sur l'histoire de la médecine à Genève.</i> (Jour et heure à fixer.)	1 h. Université.
<i>Conférence sur la philosophie des médecins grecs.</i> (Jour et heure à fixer.)	1 h. Université.
M. le Dr René Kœnig. <i>Conférences de gynécologie.</i> (Jours et heures à fixer.)	2 h.
M. le Dr Stoyan Kreteff. <i>Technique oto-rhino-laryngologique.</i> (Jours et heures à fixer.)	2 h. Hôp. Gourgas ¹ .
M. le Dr Ernest Lévy-Du Pan. <i>Répétitoire de gynécologie.</i> Jeudi, à 18 heures.	1 h. Maternité.
M. le Dr Charles Martin-Du Pan. <i>Chirurgie infantile.</i> Mardi, de 10 h. 30 à midi.	2 h. Hôp. Gourgas.
M. le Dr Rista Mitkovitch. <i>Criminologie.</i> — Les criminels au point de vue anthropologique, sociologique et psychologique. Dégénérescence et criminalité. Demi-fous et leur responsabilité. Crime passionnel. Crime politique. Jeudi, à 17 heures.	1 h. Univ., 44.

¹ Rue Gourgas, 15.

M. le Dr Charles Perrier. <i>Cours pratique de diagnostic et de traitement des affections chirurgicales des voies génito-urinaires</i> (Exploration, cathétérisme, lavages vésicaux, uréthro- et cystoscopie, etc.). (Jour et heure à fixer.)	1 h. Clin. chir.
M. le Dr Théodore Reh. <i>Puériculture.</i> (Jours et heures à fixer.)	2 h. Policl. médic.
M. le Dr Emile Thomas. <i>Conférence de pathologie interne.</i> Samedi, à 18 heures.	1 h. Inst. pathol.
M. le Dr Charles Waegeli. <i>Séminaire d'obstétrique.</i> (Jour et heure à fixer.)	1 h. Audit. Maternité.

Conditions d'immatriculation.

Sont admis à l'immatriculation en qualité d'étudiants dans la Faculté de médecine :

1° Les personnes qui ont obtenu le certificat de maturité de l'une des sections du Gymnase de Genève.

2° Les bacheliers ès lettres et les licenciés ès sciences de l'Université de Genève.

3° Les personnes qui, par des certificats ou des diplômes, justifient d'études jugées équivalentes¹ par le Bureau, sur le préavis de la Faculté.

En principe, la Faculté de médecine de Genève n'immatricule comme étudiants réguliers que les personnes qui, par leurs titres et diplômes, sont admissibles dans leur propre pays à étudier la médecine.

Les personnes qui désirent subir les examens fédéraux de médecine doivent produire un *certificat de maturité conforme au Règlement fédéral*.

Sauf autorisation spéciale des professeurs titulaires, les cliniques, les laboratoires et les cours pratiques ne sont accessibles qu'aux personnes qui justifient d'études médicales régulières.

¹ Pour les six Facultés, les baccalauréats ès lettres des Universités et Académies étrangères, la licence licéale italienne et les maturités délivrées par les Gymnases d'Etat sont, d'une manière générale, reconnus comme équivalents à la maturité du Gymnase de Genève, sous réserve de l'examen des diplômes dans chaque cas particulier.

Les conditions d'admission sont les mêmes pour les deux sexes.

Conditions d'admission aux Examens.

Seuls les étudiants *réguliers* peuvent postuler les grades en médecine.

Pour pouvoir se présenter aux examens, les étudiants doivent : 1° s'être inscrits aux cours théoriques et pratiques spécifiés dans le *Règlement de l'Université*, approuvé par le Conseil d'Etat, le 28 septembre 1918 ; 2° déposer au Bureau de l'Université une demande par écrit, adressée au Doyen ; 3° justifier des inscriptions réglementaires, conformément au plan d'études ci-dessous, en déposant leur livret d'étudiant et les certificats de travaux pratiques à l'appui de leur demande.

Pour les autres détails, voir le *Règlement*.

N. B. — Les personnes qui désirent subir les examens fédéraux de médecine doivent produire un certificat de maturité conforme au *Règlement fédéral*. Elles sont priées de tenir compte des observations suivantes :

1° Les demandes d'inscription, accompagnées des pièces justificatives et faites sur les formulaires *ad hoc*, à remplir entièrement, doivent être adressées franco et sous enveloppe fermée, au président local. M. le Dr A. BÉTRIX, place du Port, 1 (heures de réception : 14-15 heures, sauf le jeudi). Les listes d'inscription seront closes le soir du jour indiqué au tableau affiché à l'Université comme terme d'inscription. Les formulaires d'inscription sont délivrés gratuitement par le concierge de l'Université.

2° Les demandes d'inscription doivent être accompagnées d'un émolument de 15 francs.

3° L'admission aux examens, y compris les épreuves écrites ou pratiques, ne pourra avoir lieu qu'après paiement des émoluments fixés, qui devront être versés au compte de chèques postaux du Service sanitaire fédéral à Berne (Compte n° III, 795). Le président local délivre des formulaires de chèques postaux.

4° Les Suisses porteurs de diplômes ou de certificats étrangers et les candidats étrangers à la Suisse, même porteurs de maturités fédérales ou cantonales régulières, doivent adresser leur demande directement au président du Comité-directeur. Cette demande doit être faite quatre semaines au plus tard avant l'expiration du terme fixé pour l'inscription.

5° On peut se procurer au bureau des imprimés de la Chancellerie fédérale à Berne des exemplaires du règlement pour les examens fédéraux de médecine.

Plan des Études médicales.

Ce plan d'études ne comprend que les cours strictement obligatoires, mais est recommandé aux étudiants : il est destiné à servir de guide aux étudiants pour leur éviter d'être plus tard gênés par le chevauchement des heures des différents cours. Il est interdit aux étudiants réguliers de s'inscrire simultanément à des cours ayant lieu à la même heure.

A) ETUDES A LA FACULTÉ DES SCIENCES.

1^{re} ANNÉE. — 1^{er} semestre (hiver) : Botanique (1^{re} partie). — Physique (1^{re} partie). — Anatomie comparée et Zoologie (1^{re} partie). — Chimie organique et inorganique (1^{re} partie).

2^{me} semestre (été) : Botanique (2^{me} partie). — Physique (2^{me} partie). — Anatomie comparée et Zoologie (2^{me} partie). — Chimie organique et inorganique (2^{me} partie).

Exercices pratiques (dans l'un ou l'autre semestre). — Travaux pratiques de chimie : analyse qualitative et analyse quantitative élémentaire. — En outre, il est recommandé de suivre les travaux pratiques : de physique ; de botanique ; de zoologie et anatomie comparée. — Excursions botaniques.

EXAMENS : Première partie du Baccalauréat ès sciences médicales ou de l'Examen fédéral de sciences naturelles.

B) ÉTUDES A LA FACULTÉ DE MÉDECINE

2^{me} ANNÉE. — 3^{me} semestre (hiver) : Anatomie normale I. — Histologie normale I. — Embryologie I. — Physiologie I. — Chimie physiologique.

Exercices pratiques : Dissection I.

4^{me} semestre (été) : Anatomie normale II. — Histologie normale II. — Embryologie II. — Physiologie II.

Exercices pratiques : Histologie normale — Physiologie (1^{re} série).

3^{me} ANNÉE. — 5^{me} semestre (hiver) : Anatomie normale III. — Anatomie pathologique générale.

Exercices pratiques : Dissection II. — Physiologie (2^{me} série). — En outre, il est recommandé de suivre les travaux pratiques d'embryologie et d'histogénie.

EXAMENS : Seconde partie du Baccalauréat ès sciences médicales ou de l'Examen fédéral d'anatomie et de physiologie.

6^{me} semestre (été) : Anatomie pathologique spéciale I. — Bactériologie appliquée à la médecine. — Cliniques : médicale, chirurgicale. — Policlinique chirurgicale.

Exercices pratiques : Médecine opératoire.

4^{me} ANNÉE. — 7^{me} *semestre* (hiver) : Cliniques : médicale ; chirurgicale ; obstétricale et gynécologique. — Polyclinique chirurgicale. — Chirurgie générale. — Hygiène I. — Médecine légale I. — Thérapeutique et matière médicale I.

Exercices pratiques : Cours d'autopsies. — Opérations obstétricales.

8^{me} *semestre* (été) : Anatomie pathologique spéciale II. — Cliniques : médicale, chirurgicale, obstétricale et gynécologique. — Médecine légale II. — Thérapeutique et matière médicale II. — Clinique et polyclinique dermatologiques. — Polycliniques obstétricale et gynécologique, oto-rhino-laryngologique.

Exercices pratiques : Bactériologie. — Histologie pathologique.

5^{me} ANNÉE. — 9^{me} *semestre* (hiver) : Cliniques : médicale, chirurgicale, obstétricale et gynécologique, psychiatrique, ophtalmologique, infantile. — Polycliniques : médicale, gynécologique. — Hygiène II. — Médecine des accidents (partie théorique et partie pratique).

Exercices pratiques : Prescription et dispensation des médicaments.

EXAMENS : Première partie du doctorat.

10^{me} *semestre* (été) : Cliniques : médicale, chirurgicale, psychiatrique, ophtalmologique, infantile. — Clinique et polyclinique de dermatologie et de vénérologie. — Polyclinique médicale.

EXAMENS : Deuxième partie du Doctorat.

11^{me} *semestre* (obligatoire pour les examens fédéraux, mais peut être remplacé par un stage hospitalier reconnu par le Département fédéral de l'Intérieur) : Cliniques et polycliniques. — Laboratoires spéciaux. — Stages.

Examen fédéral professionnel.

Présentation de la thèse.

Pour le *Doctorat en Médecine dentaire*, consulter le règlement de l'Université.

E.M. = Ecole de médecine.
 H.C. = Hôpital cantonal.
 I.P. = Institut pathologique.
 U. = Université, bâtiment principal.
 M. = Maternité.
 I.H. = Institut d'Hygiène.
 A.A. = Asile des Aliénés.

FACULTÉ DE MÉDECINE

I.R. = Institut J. J. Rousseau.
 P. = Polyclinique.
 P.O. = Policl. otorhinolaryng.
 I.M.L. = Institut méd. légale.
 Cl. Inf. = Clinique infantile.
 Cl. O. = Clinique obst. et gynéc.
 Cl. opht. = Clinique ophtalmolog.
 Cl. = Clinique particulière.

Heures	Lundi		Mardi		Mercredi		Jeudi		Vendredi		Samedi	
8 à 9	Bujard Beuttner Du Bois	E.M. Cl. obst. H.C.	Bujard Beuttner Du Bois	E.M. Cl. obst. H.C.	Bujard Beuttner	E.M. Cl. obst.	Bujard Beuttner	E.M. Cl. obst.	Bujard Beuttner	E.M. Cl. obst.	Bujard Beuttner Du Bois	E.M. Cl. obst. H.C.
9 à 10											Beuttner	Cl. obst.
9-10 1/2	Roch	H.C.	Roch	H.C.	Roch	H.C.	Roch	H.C.	Roch	H.C.		
10 à 11			Batteli Martin-Du Pan	E.M. H.Ggas							Wiki Veyrassat	E.M. Pol.
10 1/2 - 12	Kummer	H.C.	Kummer	H.C.	Kummer	H.C.	Kummer	H.C.	Kummer	H.C.		
11 à 12			Martin-Du Pan	H.Ggas	J. A. Weber	E.M.					Wiki Veyrassat J. A. Weber	E.M. Pol. E.M.

INSTITUT DENTAIRE

Président de la Commission : M. le Professeur Dr Hector CRISTIANI.

M. le Dr **Ernest Métral**, professeur à l'Institut dentaire.

Clinique dentaire, cours d'opérations dentaires ; traitement opératoire et conservateur des affections dentaires.

Exercices pratiques. 14 h.

Lundi, mardi, mercredi, vendredi, de 14 à 17 h. ;
samedi, de 14 à 16 heures. Institut dentaire.

Cours théorique. 1 h.

Samedi, à 16 heures. Inst. dent.

M. **Albert Bardet**, professeur à l'Institut dentaire.

Policlinique dentaire. 12 h.

Lundi, mercredi, jeudi, samedi, de 8 à 10 heures ;
mardi et vendredi, de 9 à 11 heures. Inst. dent.

Art dentaire théorique. Hygiène dentaire. 1 h.

Mardi, à 8 heures. Inst. dent.

Anomalies des mâchoires, leur traitement. Orthodontie. 1 h.

Vendredi, à 8 heures. Inst. dent.

M. le Dr **Paul Guillermin**, professeur à l'Institut dentaire.

Clinique de prothèse générale et chirurgicale. 7 h.

Lundi, mardi et vendredi, de 8 à 10 h., et jeudi,
à 8 heures. Inst. dent.

Cours théorique de prothèse générale et chirurgicale. 1 h.

Jeudi, à 7 h. 30. Inst. dent.

M. le Dr **François Pfæffli**, prof. à l'Institut dentaire.

Couronnes et appareils à pont. 6 h.

Clinique.

Lundi et mercredi, de 17 à 19 h. ; vendredi, à
17 heures. Inst. dent.

Cours théorique.

Vendredi, à 18 heures. Inst. dent.

M. le Dr **Eugène Bujard**, prof. extr. à l'Université.

Stomatologie normale. 1 h.

[A lieu au semestre d'été.]

M. le Dr Charles Julliard, prof. à l'Université.
Chirurgie générale. 1 h.
 Mercredi, à 10 heures. Inst. dent.

M. le Dr Charles Wartmann, professeur à l'Inst. dentaire.
Pharmacologie. 2 h.
 Mardi et vendredi, à 11 heures. Inst. dent.
Stomatologie clinique. 1 h.
 Samedi, à 11 heures. Inst. dent.

Le laboratoire est ouvert tous les jours, de 8 à 12 heures ;
 le mardi, jeudi et samedi, de 14 à 18 heures ; le lundi, mercredi
 et vendredi, de 14 à 19 heures.

Conditions d'admission.

Les conditions d'admission à l'Institut Dentaire sont les mêmes
 que celles qui sont indiquées plus haut pour la Faculté de Médecine
 (p. 64).

Plan des Etudes dentaires¹.

MM. les élèves ne sont pas obligés de s'en tenir strictement à l'ordre indi-
 qué dans le présent plan d'études. Celui-ci ne doit être considéré que comme
 un guide recommandé par la Commission.

A. — ETUDES A LA FACULTÉ DES SCIENCES.

1^{re} ANNÉE. — 1^{er} Semestre : Physique expérimentale. — Chimie
 inorganique. — Botanique. — Zoologie et Anatomie comparée.

La Commission engage MM. les élèves à suivre, pendant le 1^{er}
 semestre, des travaux pratiques de physique expérimentale, de
 botanique ou de zoologie et d'anatomie comparée.

2^{me} Semestre : Physique expérimentale. — Chimie organique. —
 Botanique. — Zoologie et Anatomie comparée. — Laboratoire de
 Chimie analytique.

**EXAMENS : Examen fédéral de sciences naturelles ou première par-
 tie de l'examen propédeutique dentaire.**

B. — ETUDES A LA FACULTÉ DE MÉDECINE.

2^{me} ANNÉE. — 3^{me} Semestre : Histologie normale. — Stomatolo-
 gie normale (1^{re} partie). — Embryologie. — Anatomie normale.
 — Physiologie. — Laboratoire d'anatomie. — Travaux pratiques
 de stomatologie et d'embryologie.

¹ Pour le Doctorat en médecine dentaire, voir le Règlement de l'Université.

4^{me} Semestre : Histologie normale. — Stomatologie normale (2^{me}
 partie). — Embryologie. — Anatomie normale. — Physiologie.
 — Laboratoire d'histologie normale.

**EXAMENS : Examen fédéral d'anatomie et de physiologie ou
 deuxième partie de l'examen propédeutique dentaire.**

C. — ETUDES A L'INSTITUT DENTAIRE.

3^{me} ANNÉE. — 5^{me} Semestre : Pathologie et Anatomie pathologi-
 que générales. — Chirurgie générale. — Clinique chirurgicale. —
 Clinique dentaire et cours d'opérations dentaires ; traitement opé-
 ratoire et conservateur. — Laboratoire dentaire ; prothèse géné-
 rale et chirurgicale. — Pathologie spéciale de la cavité buccale et
 Histologie pathologique des tissus dentaires.

6^{me} Semestre : Clinique chirurgicale. — Polyclinique dentaire et
 art dentaire théorique (extractions et traitement des anomalies des
 mâchoires). — Clinique dentaire et cours d'opérations dentaires ;
 traitement opératoire et conservateur. — Couronnes et appareils à
 pont. — Pathologie spéciale de la cavité buccale et histologie pa-
 thologique des tissus dentaires.

4^{me} ANNÉE. — 7^{me} Semestre : Polyclinique dentaire et art den-
 taire théorique (extractions et traitement des anomalies des mâchoi-
 res). — Chirurgie générale. — Anesthésie générale. — Bactériolo-
 gie théorique et pratique de la cavité buccale. — Clinique oto-
 rhino-laryngologique. — Pathologie et Thérapeutique pour dentis-
 tes. — Clinique dentaire et cours d'opérations dentaires ; traite-
 ment opératoire et conservateur. — Laboratoire dentaire ; prothèse
 générale et chirurgicale. — Couronnes et appareils à ponts.

8^{me} Semestre : Même programme que pour le semestre précédent.

**EXAMENS : Examen fédéral de dentiste ou Examen de licence en
 chirurgie dentaire.**

Pour le *Doctorat en Médecine dentaire* (délivré par la Faculté de
 Médecine), consulter le règlement de l'Université.

Au nom de l'Université,

Le Recteur,

Georges WERNER.

Le présent programme est approuvé.

GENÈVE, le 25 juin 1926.

Le Conseiller d'Etat

chargé du Département de l'Instruction publique :

A. OLTRAMARE.

INSTITUT DENTAIRE

Heures	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
8 à 9	Bardet Guillermin	Bardet Guillermin	Bardet Guillermin	Bardet Guillermin (7 h. 30)	Bardet Guillermin	Bardet
9 à 10	Bardet Guillermin	Bardet Guillermin	Bardet	Bardet Guillermin	Bardet Guillermin	Bardet
10 à 11		Bardet	Julliard		Bardet	
11 à 12		Wartmann			Wartmann	Wartmann
14 à 15	Métral	Métral	Métral		Métral	Métral
15 à 16	Métral	Métral	Métral		Métral	Métral
16 à 17	Métral	Métral	Métral		Métral	Métral
17 à 18	Pfæfli		Pfæfli		Pfæfli	
18 à 19	Pfæfli		Pfæfli		Pfæfli	

PRIX UNIVERSITAIRES

qui seront décernés de 1927 à 1929.

UNIVERSITÉ

Prix fondés par Henri Disdier.

Prix de Philosophie (dit Prix Humbert).

1000 fr. — Sujet : *Le mouvement néoscolastique contemporain.*

Le prix sera décerné en juin 1927.

Les mémoires devront être remis au Recteur de l'Université avant le 1^{er} janvier 1927.

Prix d'Histoire (dit Prix Ador).

1000 fr. — Sujet : *La reine Marguerite, sœur de François I^{er}, et sa cour (Dames et capitaines, humanistes, luthériens, « libertins »).* (D'après la correspondance et les œuvres de Marguerite, les lettres de Calvin, etc.)

Le prix sera décerné en juin 1927.

Les mémoires devront être remis au Recteur de l'Université avant le 1^{er} janvier 1927.

Prix de Philosophie morale (dit Prix Disdier).

2000 fr. — Sujet : *La philosophie morale de Frédéric Rauh.*

Le prix sera décerné en juin 1928.

Les mémoires devront être remis au Recteur de l'Université avant le 1^{er} janvier 1928.

DISPOSITIONS RELATIVES A CES PRIX

ARTICLE PREMIER. — Sont admis à concourir :

a) Les citoyens genevois, âgés de moins de 27 ans, pour les Prix Humbert et Ador, et âgés de moins de 30 ans, pour le Prix Disdier.

b) Les Suisses des autres cantons et les étrangers dans les mêmes conditions d'âge qui ont suivi, pendant un an au moins, les cours de l'Université de Genève.

Les prescriptions du présent article se rapportent à l'époque de la clôture du présent concours.

ART. 2. — Les mémoires destinés au concours doivent être manuscrits, inédits et en langue française.

ART. 3. — Ils porteront une devise qui sera reproduite sur un pli cacheté renfermant le nom et l'adresse de l'auteur.

ART. 4. — Les mémoires couronnés sont déposés à la Bibliothèque publique et universitaire. Les auteurs conservent la propriété de leur œuvre et ont par conséquent le droit d'en prendre copie.

Prix Théodore Claparède.

L'Université décernera, en juin 1928, un prix de *six cents francs* au mémoire le plus important sur un sujet se rattachant à l'histoire du protestantisme de langue française, laissé au choix des concurrents.

Les mémoires devront être remis au Recteur de l'Université avant le 1^{er} janvier 1928.

DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX

ARTICLE PREMIER. — Sont admis à concourir :

- a) Les citoyens genevois.
- b) Les Confédérés et étrangers ayant été ou étant encore étudiants à l'Université de Genève.

Les concurrents ne doivent pas avoir plus de 35 ans accomplis au moment de la remise du mémoire.

ART. 2. — Les mémoires présentés au concours devront être écrits en français et inédits. Les travaux jugés dignes d'être publiés pourront seuls être récompensés.

Prix Arthur de Claparède.

L'Université décernera, en juin 1928, un prix de *mille francs*, à l'auteur du meilleur mémoire sur un sujet géographique (géographie mathématique, physique, biologique, économique et sociale, historique, politique, etc. : ethnographie, explorations et même simples voyages, à condition que ceux-ci aient une valeur géographique).

Les mémoires, manuscrits ou imprimés, doivent être remis au Recteur de l'Université avant le 1^{er} janvier 1928.

DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX

Le concours est ouvert à tous les écrivains suisses ou domiciliés en Suisse.

Les mémoires devront être rédigés dans l'une des trois langues nationales (français, allemand ou italien).

Le lauréat devra publier son mémoire dans le délai d'une année et déposer 25 exemplaires au Secrétariat de l'Université.

Les travaux déjà publiés ne seront admis au concours que s'ils ont été imprimés en Suisse et si leur publication ne remonte pas à plus de deux ans avant la clôture du concours.

FONDATION HARVEY

Bourse Thomas Harvey.

La bourse Thomas Harvey, au montant de *mille francs*, destinée à des voyages d'étude en pays de langue anglaise, est décernée par l'Université à la suite d'un concours ouvert aux étudiants de nationalité suisse qui ont suivi l'enseignement des deux dernières classes

de la division supérieure du Collège de Genève et qui sont immatriculés à l'Université depuis au moins deux semestres.

Au retour de son voyage le lauréat est tenu de présenter un rapport écrit au doyen de la Faculté des Lettres.

Les candidats doivent s'inscrire jusqu'au 30 avril 1926 auprès du Secrétaire de l'Université en déposant les pièces justificatives. Le concours aura lieu dans le courant du mois de mai.

Prix Robert Harvey.

L'Université décernera, en juin 1929, un prix de *mille francs* à l'auteur du meilleur mémoire sur la question suivante :

Les étudiants anglais et américains à l'Académie de Genève au XVII^e et au XVIII^e siècle.

Les mémoires devront être remis au Recteur de l'Université avant le 1^{er} janvier 1929.

DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX

ARTICLE PREMIER. — Le concours est ouvert aux étudiants et aux auditeurs inscrits dans la Faculté des Lettres.

ART. 2. — Les travaux présentés devront être rédigés en langue française ou anglaise, dactylographiés en trois exemplaires.

ART. 3. — Le mémoire couronné demeure la propriété de son auteur ; un exemplaire est déposé aux archives de la Salle Robert Harvey.

FACULTÉ DES SCIENCES

Prix Davy.

La Faculté des Sciences décernera, en juin 1927, un prix de la valeur de *mille francs* à l'auteur du meilleur mémoire sur un sujet de Physique, de Chimie, de Géologie, de Minéralogie, de Botanique ou de Zoologie.

Les mémoires, manuscrits ou imprimés, doivent être remis au Doyen de la Faculté des Sciences avant le 1^{er} janvier 1927.

DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX

1. Sont admises à concourir toutes les personnes graduées par la Faculté des Sciences dans les quatre ans précédant la clôture du concours ; le dernier grade est seul pris en considération.

2. Les mémoires doivent être en langue française ; ils peuvent être manuscrits ou imprimés (ces publications ne doivent pas remonter à plus d'un an). Les thèses de doctorat sont exclues.

3. Si un prix ou un accessit est décerné à un mémoire manuscrit, celui-ci devra être déposé à la Bibliothèque publique et universitaire. Le ou les auteurs en conserveront la propriété littéraire.

4. Toute liberté est laissée au jury pour décerner ou non le prix, le diviser ou n'accorder qu'un ou plusieurs accessits dont il fixera la valeur.

Prix Edouard Gans.

La Faculté des Sciences décernera, en juin 1928, un prix de la valeur de *cinq cents francs* à l'auteur du meilleur mémoire sur une question de mathématiques pures (Algèbre, Analyse ou Géométrie supérieures).

Les mémoires, manuscrits ou imprimés devront être remis au Doyen de la Faculté des Sciences avant le 1^{er} janvier 1928.

DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX

1. Sont admises à concourir toutes les personnes de nationalité suisse, graduées par la Faculté des Sciences dans les cinq ans précédant la clôture du concours ; le dernier grade est seul pris en considération.

2. Les mémoires doivent être en langue française ou allemande ; ils peuvent être manuscrits ou imprimés (ces publications ne doivent pas remonter à plus d'un an). Les thèses de doctorat et les travaux du certificat d'aptitude sont exclus.

3. Si un prix ou un accessit est décerné à un mémoire manuscrit, celui-ci devra être déposé à la Bibliothèque publique et universitaire. Le ou les auteurs en conservent la propriété littéraire.

4. Toute liberté est laissée au Jury pour décerner ou non le prix, le diviser ou n'accorder qu'un ou plusieurs accessits dont il fixera la valeur.

Prix Plantamour-Prevost.

(Fondé par M^{me} Rigaud-Plantamour.)

La Faculté des Sciences décernera, en juin 1927, un prix de la valeur de *mille francs* à l'auteur du meilleur mémoire sur un sujet rentrant dans le cadre des travaux de la Faculté.

Les mémoires, manuscrits ou imprimés, devront être remis au Doyen de la Faculté avant le 1^{er} janvier 1927.

DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX

1. — Sont admis à concourir pour ce prix :

1) Les Genevois gradués dans la Faculté des Sciences, étudiants ou auditeurs de la Faculté, âgés de 35 ans au plus au moment de la clôture du concours.

2) Les Suisses d'autres cantons qui sont étudiants à la Faculté des Sciences au moment de la clôture du concours ou qui y ont obtenu un grade depuis quatre ans au plus avant cette date ; le dernier grade est seul pris en considération.

2. — Les mémoires doivent être rédigés en langue française (ou en latin). Ils peuvent être manuscrits ou imprimés ; dans ce dernier cas, la publication ne doit pas remonter à plus d'un an au moment

de la clôture du concours. Les thèses, les travaux du certificat d'aptitude et les travaux déjà couronnés dans un concours sont exclus. — Si le prix est décerné à un mémoire manuscrit, celui-ci doit être déposé à la Bibliothèque publique et universitaire ; l'auteur en conserve la propriété littéraire. Lorsqu'il y a collaboration, les deux auteurs doivent satisfaire aux conditions du concours.

3. — Dans le cas où il serait présenté deux mémoires d'égale valeur, le prix pourra être partagé. Cependant si l'un de ces mémoires d'égale valeur traitait une question d'Astronomie, de Géodésie ou de Météorologie, la préférence serait accordée à ce mémoire-là.

Le prix ne pourra pas être décerné deux fois à la même personne.

4. — Si le prix ne pouvait pas être décerné, les mémoires présentés n'offrant pas une valeur suffisante, la valeur du prix serait attribuée à une bourse de recherches ou de voyage en faveur d'un Genevois étudiant ou gradué de la Faculté des Sciences. Cette bourse devrait si possible être donnée dans l'année où le prix aurait dû être décerné ; sinon elle devra être décernée l'année suivante. L'attribution de cette bourse serait décidée par la Faculté, sur le préavis d'une Commission présidée par le Doyen de la Faculté.

Les candidats à la bourse devront fournir un rapport préliminaire exposant les buts qu'ils se proposent.

La personne à laquelle la bourse aura été attribuée sera tenue d'envoyer au Doyen de la Faculté un rapport sur les résultats de son activité scientifique.

Ce rapport ne pourra pas être présenté ultérieurement pour obtenir le prix Plantamour-Prevost.

Fonds Ernest Solvay.

pour recherches sur des sujets de chimie théorique.

En mémoire de la féconde activité de *Marignac* et de *Stas, M. E. Solvay*, de Bruxelles, a fait don à l'Université de Genève, d'un capital de Fr. 5,000. —, à employer en subsides destinés à subvenir aux frais de recherches sur des sujets de chimie théorique (la détermination des poids atomiques, etc.) exécutées au *Laboratoire de chimie théorique* de l'Université.

Ces allocations sont accordées sur demande adressée à la *Commission des Fonds universitaires*, avec préavis du Directeur du laboratoire de Chimie théorique.

FACULTÉ DES LETTRES

Prix de littérature française.

(Fondé par M. Ch. Hentsch.)

La Faculté des Lettres décernera, en juin 1927, un prix de littérature française de *cinq cents francs*.

Le sujet est laissé au choix des concurrents.
Les travaux devront être remis au Doyen de la Faculté des Lettres avant le 1^{er} janvier 1927. Ils doivent être copiés à la machine à écrire ou dactylographiés.

DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX

Sont admis à concourir :

a) Les bacheliers ès lettres de l'Université de Genève qui ont obtenu leur grade dans l'une des deux années antérieures à celle où se trouve le terme du concours.

b) Les étudiants qui, dans l'un des quatre semestres dont l'ouverture aura précédé le terme du concours, ont été immatriculés dans la Faculté des Lettres, et les personnes de nationalité suisse âgées de dix-huit à vingt-cinq ans qui, dans le même laps de temps, ont été inscrites à trois cours au moins de la Faculté des Lettres.

Prix Amiel.

(Fondé par M^{me} L. Strœhlin-Amiel.)

La Faculté des Lettres décernera, en juin 1927, un prix de *deux mille francs* à l'auteur du meilleur mémoire sur un sujet de philosophie dont le choix est laissé aux candidats (philosophie pure dans ses différentes branches, histoire de la philosophie).

Les travaux destinés au concours doivent être remis au Doyen de la Faculté des Lettres avant le 1^{er} janvier 1927.

DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX

ARTICLE PREMIER. — Sont admis à concourir les personnes qui ont suivi pendant deux semestres au moins les cours de la Faculté des Lettres de Genève, soit comme étudiants, soit comme auditeurs, ou étudiants d'autres Facultés inscrits à deux cours au moins à la Faculté des Lettres.

ART. 2. — Les ouvrages doivent être en langue française. Ils peuvent être imprimés ou manuscrits.

ART. 3. — Si le prix est décerné à un ouvrage manuscrit, l'auteur devra le faire imprimer et en mettre en vente au moins cent exemplaires.

ART. 4. — L'auteur couronné garde en tout cas la propriété de son œuvre. Il devra en remettre trente exemplaires pour les professeurs et la bibliothèque de la Faculté; le montant du prix ne sera délivré qu'après la mise en librairie de la publication.

ART. 5. — Si aucun des ouvrages présentés ne paraît mériter le prix, le meilleur pourra obtenir un accessit de 500 francs.

Prix Aloys Blondel.

(Fondé par M. Auguste Blondel.)

La Faculté des Lettres décernera, en juin 1927, un prix de *quatre cents francs*, destiné à récompenser une étude de poésie.

Le sujet est laissé au choix des concurrents.
Les mémoires doivent être remis au Doyen de la Faculté des Lettres avant le 1^{er} janvier 1927.

DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX

Sont admis à concourir : les étudiants et les anciens étudiants suisses de l'Université de Genève.

Le prix peut ne pas être décerné. Il ne sera en aucun cas partagé.

Les travaux ne doivent pas porter le nom de leur auteur. Ils porteront une devise qui sera reproduite sur un pli cacheté renfermant le nom et l'adresse de l'auteur.

Ce dernier conservera la propriété de son œuvre.

Prix Paul Duproix.

La Faculté des Lettres décernera, en juin 1927, un prix de *trois cents francs* à l'auteur du meilleur mémoire sur un sujet de Sciences de l'éducation ou de Philosophie ayant rapport à des écrivains ou à des penseurs de la Suisse romande depuis le XVI^e siècle jusqu'à nos jours.

Le sujet est laissé au choix des concurrents.

Les travaux devront être remis au Doyen de la Faculté des Lettres avant le 1^{er} janvier 1927.

DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX

Sont admis à concourir les Suisses romands ayant étudié dans un établissement supérieur de la Suisse romande.

Ne sont admis au concours que des travaux inédits, rédigés en langue française.

Les travaux doivent être calligraphiés ou écrits à la machine à écrire.

L'auteur couronné garde la propriété de son œuvre; il devra en remettre un exemplaire à la Bibliothèque publique et universitaire.

FACULTÉ DE DROIT

Prix Edgar Aubert.

La Faculté de Droit décernera, en juin 1928, un prix à l'auteur du meilleur travail sur un sujet de *droit fédéral*.

La valeur de ce prix est fixée à *cinq cents francs*. Sont admis à concourir tous les *étudiants suisses* sans aucune restriction.

Les mémoires devront être rédigés en langue française et porter le nom de leur auteur. Ils doivent être remis au Doyen de la Faculté de Droit avant le 1^{er} janvier 1928.

Prix Bellot.

La Faculté de Droit décernera, en juin 1927, un prix à l'auteur du meilleur mémoire ou de la meilleure dissertation sur un sujet de droit ou d'économie politique, dont le choix est laissé aux candidats.

La valeur de ce prix est fixée à *quatre cents francs*.

Sont admis à concourir les docteurs ou licenciés en droit, suisses ou étrangers, qui auront obtenu leur grade à l'Université de Genève dans les six années précédant l'époque de la clôture du concours.

Les mémoires doivent être remis au Doyen de la Faculté de Droit avant le 1^{er} janvier 1927.

Prix Joseph des Arts.

La Faculté de Droit décernera, en juin 1927, un prix de *mille francs* à l'auteur du meilleur travail sur un sujet de législation fédérale.

Le concours est ouvert à tous sans restriction.

Les mémoires doivent être rédigés en langue française et porter le nom de leur auteur. Ils doivent être remis au Doyen de la Faculté de Droit avant le 1^{er} janvier 1927.

Prix Etienne Gide.

La Faculté de Droit décernera en juin 1927, un prix de *mille francs* à l'auteur du meilleur mémoire sur la question suivante :

La réparation du dommage causé par des actes contraires aux mœurs (art. 41² C.O.).

Sont seuls admis à concourir les étudiants et anciens étudiants suisses de la Faculté de Droit de Genève âgés de moins de trente-cinq ans accomplis à la clôture du concours.

Les mémoires doivent être inédits, rédigés en langue française, et porter le nom de leur auteur. Ils doivent être remis au Doyen de la Faculté de Droit avant le 1^{er} janvier 1927.

Le prix pourra être partagé.

FACULTÉ DE THÉOLOGIE

Prix Chenevière.

La Faculté décernera, en juin 1927, un prix de *cinq cents francs* à l'auteur du meilleur mémoire sur la question suivante :

L'auteur du Livre des Actes.

Les mémoires doivent être remis au Doyen de la Faculté de Théologie avant le 1^{er} janvier 1927.

Un règlement de la Faculté indique le mode de procéder du Jury.

Prix Chenevière-Munier.

La Faculté décernera, en juin 1927, un prix de *deux cents francs* à l'étudiant qui aura présenté la meilleure proposition.

DISPOSITIONS RELATIVES AU PRIX CHENEVIÈRE

Sont admis à concourir les étudiants qui seront immatriculés dans la Faculté, au moment de la clôture du concours, depuis *six semestres au plus* après le premier examen de baccalauréat en Théologie ou l'examen reconnu équivalent.

Le prix ne peut être ni diminué ni partagé ; il ne sera pas décerné si aucun mémoire n'en est jugé digne par le jury.

Les mémoires doivent être manuscrits, inédits et en langue française.

Prix Georges Fulliquet.

La Faculté décernera, en juin 1928, un prix de *quatre cents francs* à l'auteur du meilleur mémoire sur un sujet de théologie systématique (dogmatique, histoire des dogmes, apologétique) ou de philosophie de la religion, dont le choix est laissé aux concurrents.

Sont admis à concourir : 1^o les étudiants de la Faculté de Théologie de l'Université de Genève qui, au moment fixé pour la remise des travaux de concours, sont dans leur dernière année d'études ; 2^o les candidats au baccalauréat de la Faculté de Théologie de l'Université de Genève qui, à cette même date, ont passé leurs derniers examens depuis moins de deux ans ; 3^o les bacheliers en théologie de l'Université de Genève qui, à cette même date, ont obtenu leur grade depuis moins de deux ans.

Les mémoires présentés doivent être inédits et rédigés en français. Ils porteront une devise qui sera reproduite dans un pli cacheté renfermant le nom de l'auteur.

Ils devront être remis au Doyen de la Faculté de Théologie avant le 1^{er} janvier 1928.

FACULTÉ DE MÉDECINE

Prix Bizot.

Un prix d'une valeur de *douze cents francs* sera décerné en juin 1927 à l'auteur du meilleur mémoire sur la question suivante, posée par la Faculté :

Perturbations du système nerveux végétatif dans les affections de l'axe cérébro-spinal.

Les mémoires manuscrits, en langue française, devront être remis avant le 1^{er} janvier 1927, au Doyen de la Faculté de Médecine, pour être soumis à l'appréciation d'un jury nommé par la Faculté.

Un prix d'une valeur de douze cents francs sera décerné en juin 1927, à l'auteur du meilleur mémoire sur la question suivante, posée par la Faculté :

Radiothérapie de la tuberculose en chirurgie.

Les mémoires manuscrits, en langue française, devront être remis avant le 1^{er} janvier 1927, au Doyen de la Faculté de Médecine, pour être soumis à l'appréciation d'un Jury nommé par la Faculté.

Seront admis à concourir :

1^o Les étudiants régulièrement immatriculés dans la Faculté de Médecine de Genève ;

2^o Les docteurs diplômés de la Faculté de Médecine de Genève depuis quatre ans au plus à partir de la publication du programme ;

3^o Les Suisses docteurs diplômés d'une Faculté de Médecine de la Suisse, ayant subi les examens fédéraux, ce depuis dix ans au plus à partir de la publication du programme.

Les mémoires porteront une devise qui sera reproduite sur un pli cacheté, renfermant le nom et l'adresse de l'auteur.

Le prix sera renvoyé à l'année suivante si aucun travail n'est jugé digne de l'obtenir.

En cas d'égalité entre deux travaux, le prix pourra être divisé.

Le mémoire couronné sera déposé à la Bibliothèque publique et universitaire. — L'auteur conservera la propriété de son œuvre et aura, par conséquent, le droit d'en prendre copie. Dans le cas où il le publierait, il devra en remettre vingt-cinq exemplaires pour la Bibliothèque et les professeurs de la Faculté.

Prix de la Faculté de Médecine.

La Faculté de Médecine décernera, en juin 1927, un prix de trois cents francs à la meilleure thèse qui lui sera présentée.

DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX

Les thèses doivent être acceptées et imprimées. Elles sont admises au concours pendant les deux années qui suivent celle où a été accordé l'imprimatur et doivent être remises au Doyen de la Faculté avant le 1^{er} janvier 1927. Elles peuvent être présentées soit par le candidat, soit par un professeur.

Au nom de l'Université :

Georges WERNER, Recteur.

EXTRAIT DU RÈGLEMENT
APPROUVÉ PAR LE CONSEIL D'ETAT

le 28 Septembre 1918.

Des étudiants et des auditeurs.

Les cours de l'Université sont suivis par des *étudiants* et des *auditeurs*.

Les personnes qui veulent être immatriculées comme *étudiants* doivent s'adresser au Secrétaire de l'Université, en désignant la Faculté dans laquelle elles désirent être inscrites et en déposant leurs titres.

Ces titres sont soumis au Doyen de la Faculté, lequel accorde ou refuse l'immatriculation.

En cas de réclamation, le Bureau, sur le préavis de la Faculté, statue définitivement.

Les *étudiants* peuvent seuls subir des examens de grades.

Les conditions d'immatriculation sont les mêmes pour les étudiants des deux sexes.

Les *auditeurs* doivent avoir dix-huit ans accomplis; aucun titre n'est exigé pour leur inscription.

Les étudiants immatriculés dans une Faculté peuvent s'inscrire pour les cours d'une autre Faculté.

Toutefois, sauf autorisation spéciale du professeur, les cliniques, les laboratoires et les cours pratiques de la Faculté de médecine ne sont accessibles qu'aux personnes qui justifient d'études médicales régulières.

Les étudiants et les auditeurs doivent prendre, dans les trois premières semaines après l'ouverture de chaque semestre, une inscription pour chacun des cours ou des exercices pratiques qu'ils se proposent de suivre et payer la finance prévue par la loi.

Un livret d'études est remis aux étudiants et aux auditeurs. Ce livret doit être signé, chaque semestre, par tous les professeurs ou privat-docents dont l'étudiant ou l'auditeur suit les cours, par le Doyen de la Faculté et par le Recteur.

Dispositions financières.

Les rétributions, ainsi que les droits universitaires pour les grades, sont perçus par le Caissier-comptable de l'Université, sous l'inspection du Recteur.

A leur entrée dans l'Université, les étudiants doivent payer une finance d'immatriculation de 20 fr. Les porteurs du certificat de maturité du Gymnase de Genève ou de l'École supérieure de Commerce de Genève ou de l'École secondaire et supérieure des Jeunes filles de Genève sont dispensés de cette finance. Les étudiants qui passent d'une Faculté dans une autre ou qui rentrent dans l'Université après l'avoir temporairement quittée, ne sont pas astreints à payer une nouvelle finance d'immatriculation.

Les étudiants immatriculés dans une université suisse et les étudiants suisses immatriculés dans une université étrangère, ainsi que les porteurs d'un certificat de maturité d'un gymnase suisse, sont dispensés de la moitié de la finance d'immatriculation.

Les étudiants admis régulièrement à l'Institut des Hautes Etudes Commerciales payent une finance d'inscription de 20 fr. Les porteurs d'un diplôme d'une Ecole de Genève donnant accès à l'Institut sont dispensés de cette finance.

Les étudiants et les auditeurs qui n'auront pas payé les rétributions universitaires dans le temps prescrit, doivent payer en s'inscrivant une surtaxe de 5 francs.

Le coût du livret est de 1 franc. (Tout livret perdu ou détérioré doit être remplacé moyennant une surtaxe de 5 fr.)

La finance d'exmatriculation est fixée à 10 francs.

La rétribution pour les cours est fixée, par semestre pour chaque heure de leçon par semaine : à 6 fr. pour les étudiants et à 10 fr. pour les auditeurs.

Le Département peut, dans des cas spéciaux, dispenser totalement ou partiellement de ces rétributions les étudiants et auditeurs de l'Université. Cette faveur s'applique seulement aux étudiants et auditeurs de nationalité suisse. La demande doit être faite au Département par la famille du postulant et, si celle-ci n'est pas domiciliée dans le canton de Genève, la requête doit être légalisée¹.

Les droits de graduation sont fixés comme suit :

- Pour le grade de bachelier, 100 francs ;
- Pour le grade de licencié, 150 francs ;
- Pour le grade de docteur, 300 francs ;
- Pour le diplôme de pharmacien, 150 francs ;
- Pour le diplôme d'ingénieur-chimiste, 300 francs ;
- Pour le certificat d'aptitude à l'enseignement des sciences, 100 fr. ;
- Pour les certificats pédagogiques, 50 francs ;
- Pour le certificat d'aptitude à l'enseignement du français moderne, 50 francs ;
- Pour le diplôme de Hautes Etudes commerciales, 150 francs ;
- Pour le diplôme d'expert-comptable, 300 francs.

Des grades et des examens.

L'Université confère les grades et diplômes suivants :

- 1° Baccalauréat ès lettres ; ès sciences médicales ; en théologie.
- 2° Licence ès lettres ; ès sciences mathématiques ; ès sciences physiques et chimiques ; ès sciences physiques et naturelles ; ès sciences biologiques ; ès sciences sociales ; ès sciences économiques ; en sociologie ; ès sciences politiques ; ès sciences commerciales ; en droit ; en théologie.
- 3° Doctorat ès lettres, en philosophie ; ès sciences mathématiques ; ès sciences physiques ; ès sciences naturelles ; ès sciences biologi-

¹ La demande doit être présentée dans les quinze jours qui suivent l'ouverture des cours.

ques ; ès sciences psychologiques ; ès sciences économiques ; en sociologie ; en droit ; en théologie ; en médecine ; en médecine dentaire.

4° Diplôme d'ingénieur-chimiste ; diplôme de pharmacien ; diplôme de Hautes Etudes commerciales ; diplôme d'expert-comptable.

5° Certificat d'aptitude à l'enseignement des sciences. — Certificat d'aptitude à l'enseignement du français moderne. — Certificats pédagogiques.

Dans la règle, les examens ont lieu comme suit :

Les examens de baccalauréat ont lieu au commencement et à la fin de l'année universitaire.

Les examens du Certificat d'aptitude à l'enseignement des Sciences ont lieu au commencement et à la fin du semestre d'été.

Les examens du Certificat d'aptitude à l'enseignement du français moderne ont lieu à la fin du semestre d'été.

Les examens de licence ont lieu au commencement et à la fin de l'année universitaire.

Les examens de licence en théologie ont lieu au commencement de chaque semestre et à la fin de l'année universitaire.

Les examens du doctorat, du diplôme d'ingénieur-chimiste et du diplôme de pharmacien se font, sur la demande du candidat, à l'époque fixée par la Faculté.

Les examens du doctorat en médecine ont lieu au commencement de chaque semestre.

Les étudiants et les auditeurs peuvent subir, à la fin de l'année universitaire et sur leur demande, des examens sur les cours pour lesquels ils se sont inscrits. Ces examens ne sont pas obligatoires.

Il est délivré un certificat aux étudiants qui ont subi des examens annuels, moyennant une finance de 5 francs par branche versée au bureau du Caissier-Comptable de l'Université. Les résultats de ces examens ne peuvent, en aucun cas, entrer en ligne de compte pour les examens de grades.

Le Bureau annonce, par des affiches, l'époque précise de tous les examens.

Les candidats aux examens doivent s'inscrire auprès du Caissier-comptable, en déposant leur demande écrite avec pièces à l'appui, une semaine au moins avant l'époque fixée pour les examens.

Les étudiants ont à payer, outre la rétribution pour les cours :

- 1) Une taxe semestrielle de Fr. 5.— pour la Bibliothèque.
- 2) Une taxe semestrielle de Fr. 5.— pour l'assurance en cas de maladie.
- 3) Une taxe semestrielle de Fr. 5.— au profit du sanatorium universitaire.
- 4) La cotisation de membre de l'Association générale des étudiants (fr. 1).

Les étudiants de la Faculté des Sciences et ceux de la Faculté de Médecine doivent payer, en outre, une taxe semestrielle de Fr. 2.— pour l'assurance en cas d'accident de laboratoire.

Le Règlement et les programmes détaillés indiquent les épreuves imposées à ceux qui postulent des grades universitaires ; on peut se les procurer au Bureau du Secrétaire de l'Université et à la Caisse de l'Université.

Toute personne étrangère au canton de Genève qui demande son immatriculation à l'Université, son inscription à des cours, soit comme étudiant régulier, soit comme auditeur, ou sa réinscription après avoir interrompu ses études, doit, après s'être présentée au Secrétariat de l'Université, s'annoncer au Bureau des Permis de séjour et d'établissement, Hôtel de Ville n° 10, en vue de la régularisation de son séjour à Genève.

FONDS UNIVERSITAIRES

1. TINGRY (constitué en 1821), pour l'enseignement de la chimie.
2. DAVY (1829), pour prix décerné par la Faculté des Sciences.
3. BELLOT (1836), pour prix décerné par la Faculté de Droit.
4. HENTSCH (1844), pour prix décerné par la Faculté des Lettres.
5. Henri DISDIER (1864) pour prix décernés par l'Université.
6. DES ARTS (1878), pour prix décerné par la Faculté de Droit.
7. AMIEL (1885), pour prix décerné par la Faculté des Lettres.
8. DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE (1885), pour prix décerné par la Faculté de Médecine.
9. CAISSE DU SÉNAT (1889), destinée aux dépenses de ce Corps.
10. BIZOT (1892), pour prix décerné par la Faculté de Médecine.
11. Edgar AUBERT (1892), pour prix décerné par la Faculté de Droit.
12. GOMARIN (1894), pour l'Université.
13. CHENEVIÈRE-MUNIER (1894), pour prix décernés par la Faculté de Théologie.
14. MULLER (1896), pour le Laboratoire de botanique systématique.
15. Théodore CLAPARÈDE (1896), pour prix décerné par l'Université.
16. Joseph DES ARTS (1900), pour prix décerné par la Faculté de Droit.
17. GRÆBE (1904), pour des recherches en chimie.
18. Arthur DE CLAPARÈDE (1908), pour prix décerné par l'Université.
19. Edouard GANS (1909), pour prix décerné par la Faculté des Sciences.
20. DES ANCIENS ÉTUDIANTS DE L'UNIVERSITÉ DE GENÈVE (1909).
21. PLANTAMOUR-PREVOST (1910), pour prix décerné par la Faculté des Sciences.
22. BLONDEL (1911), pour prix décerné par la Faculté des Lettres.
23. HARVEY (1911), pour prix et bourse décernés par l'Université.
24. Paul DUPROIX (1912), pour prix décerné par la Faculté des Lettres.
25. Etienne GIDE (1923), pour prix décerné par la Faculté de Droit.
26. GODEFROY (1923), pour la Faculté de Droit.
27. Dr Jean KESER (1924), pour la Faculté des Lettres.
28. Dr Constantin TOPALI (1925), pour la Faculté des Sciences.
29. Société anonyme Dr A. WANDER (1925).
30. Dr Emile BERGER (1926), pour prix décerné par l'Université.
31. Georges FULLIQUET (1926), pour prix décerné par la Faculté de Théologie.

COMITÉ DE PATRONAGE DES ÉTUDIANTS DE L'UNIVERSITÉ DE GENÈVE

Formé de représentants de l'Université et de ses diverses Facultés, de délégués de la Société Académique et de la Société des Anciens Etudiants, ainsi que de personnes dévouées aux intérêts de l'Université, le Comité de Patronage des Etudiants a pour but de faciliter le séjour à Genève des étudiants confédérés et étrangers et de faire connaître l'Université et ses ressources.

Le Comité de Patronage est composé de :

- MM. le professeur William-E. RAPPARD, recteur, *président*.
Eugène DUCHOSAL, député, *trésorier*.
Robert CHODAT, professeur à la Faculté des Sciences.
Victor MARTIN, doyen de la Faculté des Lettres.
Hans TOENDURY, professeur à la Faculté des Sciences économiques et sociales.
Hugo DE CLAPARÈDE, professeur à la Faculté de Droit.
Eugène CHOISY, doyen de la Faculté de Théologie.
Dr Hector CRISTIANI, professeur à la Faculté de Médecine.
Gaston DE MORSIER.
Le président de la Société académique.
Le président de l'Association des Anciens étudiants.
Le président de l'Association des Intérêts de Genève.
Guillaume FATIO, représentant de « l'Institute of International Education » de New-York.
Dr Henri AUDEOUD, ancien président de la Société académique.
Edouard CHAPUISAT, député.
M^{lle} R. DE CANDOLLE.
M^{me} Paul LACHENAL.
M. Georges THUDICHUM, privat-docent, directeur des Cours de Vacances.
Le directeur du Foyer des Etudiants.
La directrice de la Maison des Etudiantes.
Le directeur de l'Union internationale des Etudiants.

Secrétaire administratif du Comité de Patronage: M. Edmond
COSANDIER.

Les demandes de renseignements doivent être adressées au
Bureau du Comité de Patronage, à l'Université.

Pour pensions et logements, on peut aussi s'adresser au
Bureau officiel et gratuit de renseignements, place des Ber-
gues, 3.

CAISSE DE SUBSIDES POUR LES ÉTUDIANTS SUISSES DU GYMNASÉ ET DE L'UNIVERSITÉ

(Extraits des Lois du 1^{er} mars 1876 et du 9 octobre 1909).

ART. 2. — La fondation a pour but :

1^o de subventionner à Genève, pour leurs études, des élèves réguliers des deux classes supérieures du Gymnase ainsi que des étudiants ou étudiantes de l'Université, à condition : a) qu'ils soient genevois ou suisses d'autres cantons avec la réserve pour ces derniers que leur famille soit domiciliée dans le canton de Genève ; b) qu'ils se soient distingués par leur travail et leurs aptitudes ;

2^o d'aider pour leurs études ultérieures dans un autre canton ou à l'étranger, des étudiants ou étudiantes de nationalité genevoise, qui sont munis d'un certificat de maturité du Gymnase ou d'un grade de l'Université et qui se sont distingués par leurs aptitudes et leur travail.

Membres du Comité de gestion.

- MM. OLTRAMARE, André, Conseiller d'Etat, *président*.
GAUTIER, Léopold, Directeur du Collège.
CLAPARÈDE, Edouard, professeur à l'Université.
PITTARD, Eugène, professeur à l'Université.
OLTRAMARE, Paul, professeur à l'Université.
ORANGE, Henri, *trésorier*.
GROSGURIN, Louis, délégué du Collège, *secrétaire*.

Les requêtes doivent être adressées à M. le Président du Comité avant le 1^{er} octobre.

CAISSE D'ASSURANCE EN CAS DE MALADIE

POUR LES

ÉTUDIANTS DE L'UNIVERSITÉ DE GENÈVE

(Loi du 21 Juin 1919)

EXTRAIT DES STATUTS

But. — ART. 1. — Sous le nom de « Caisse d'Assurance en cas de maladie pour les Etudiants de l'Université de Genève », il est institué à l'Université de Genève une caisse dont le but est de subvenir aux frais qu'auraient à supporter les étudiants en cas de maladie.

Membres de la Caisse. — ART. 2. - Les étudiants immatriculés, les élèves réguliers de l'Institut Dentaire et de l'Institut des Hautes Etudes commerciales, sont obligatoirement membres de la Caisse.

Cotisation. — ART. 3. - Chaque membre verse, dans le délai réglementaire fixé pour le paiement des droits d'inscription, une cotisation semestrielle de 5 francs.

Aucune dispense ni prorogation de paiement ne peut être accordée.

Soins. Secours. Subventions. — ART. 8. - L'étudiant qui, au cours d'un semestre, contracte une maladie aiguë, a le droit de se faire soigner gratuitement à l'Hôpital Cantonal, en chambre commune, jusqu'à concurrence de 90 jours au maximum pour la même maladie.

Les frais de transport par la voiture de l'Hôpital seront payés par la Caisse maladie.

Si l'étudiant préfère ne pas se faire soigner à l'Hôpital Cantonal, ou si sa maladie n'est pas assez grave pour justifier son admission dans cet établissement, la Caisse d'Assurance lui remboursera ses frais de maladie (médecin, pharmacie, garde, etc.), jusqu'à concurrence de 3 fr. par jour, et pour une somme maximum de 270 fr. pour la même maladie.

Il en serait de même si l'étudiant se faisait soigner à l'Hôpital, en chambre particulière (1^{re} et 2^{me} classe).

Lorsqu'un étudiant aura été soigné à l'Hôpital et à domicile pour la même maladie, il aura droit au séjour gratuit à l'Hôpital (comme prévu sous l'alinéa 1), puis au remboursement de ses frais de maladie à domicile, jusqu'à concurrence de 3 fr. par jour, sans que, cependant, la somme totale versée par la Caisse Maladie puisse dépasser 270 fr. pour la même maladie.

Demandes de secours. — ART. 9. - En cas de maladie, l'étudiant doit se procurer deux formulaires d'assurance auprès du secrétaire de l'Université.

Le formulaire A, dûment rempli, sera remis au médecin traitant, qui l'adressera immédiatement au Comité de la Caisse d'Assurance. L'étudiant n'a droit à des secours qu'à partir de la date à laquelle le formulaire A a été signé par le médecin.

Le formulaire B sera retourné au Comité de la Caisse par l'étudiant, dès qu'il sera considéré comme guéri, mais au plus tard 120 jours après la date de remise des formulaires A et B par le secrétaire de l'Université. L'étudiant qui n'aura pas retourné le formulaire B dans le délai ci-dessus, pourra être déclaré déchu de tous droits à des secours.

Des déclarations sciemment fausses de la part du malade ou de ses ayants-droit, au sujet de la maladie, de son début, de sa durée, des frais payés, etc., donnent droit à la Caisse de refuser toute indemnité.

Le Comité de la Caisse a le droit de faire examiner l'étudiant malade par son médecin-conseil afin de vérifier si la maladie dont il est atteint répond aux conditions de l'assurance.

ART. 10. - Les secours ne sont accordés à l'étudiant malade que si les formulaires A et B portent la signature d'un médecin autorisé à pratiquer dans le canton de Genève.

Lorsque les formulaires A et B porteront la signature d'un médecin ne pratiquant pas dans le canton de Genève, le Comité de la Caisse Maladie décidera si l'étudiant a droit à une allocation.

Renseignements utiles à MM. les Etudiants.

La *Salle des Journaux*, dirigée par un comité de professeurs et d'étudiants est ouverte à tous les étudiants immatriculés et à ceux des auditeurs qui ont acquitté la taxe de bibliothèque (fr. 5). Ils peuvent la fréquenter de 9 heures à midi et de 14 à 19 heures. Le samedi la *Salle des Journaux* est fermée à 4 heures après midi.

Bibliothèque publique et universitaire.

La *Salle G. Moynier* ou *Salle des Périodiques* est ouverte, sur présentation de leur carte d'étudiant, à MM. les étudiants immatriculés et aux auditeurs qui ont acquitté la taxe de Bibliothèque. Cette salle est ouverte de 9 heures à midi et de 14 à 19 heures (le samedi jusqu'à 17 heures).

La *Salle de Lecture publique* est ouverte tous les jours : en été, de 9 à 12 h. et de 14 à 18 h., sauf le samedi après-midi; en hiver, jusqu'à 19 h., de 20 à 22 h., et le samedi jusqu'à 17 heures.

Les *Salles d'exposition* (Musée J. J. Rousseau et Salle Ami Lullin) sont ouvertes gratuitement au public le jeudi et le dimanche, de 13 à 16 heures.

La *Salle Narille*, ouverte depuis 1896, grâce à l'initiative de la Société Académique, est réservée aux professeurs et étudiants qui font des travaux de longue haleine. Pour être admis, les étudiants doivent présenter, par écrit, une demande appuyée par M. le Doyen de la Faculté à laquelle ils appartiennent. Heures d'ouverture : de 9 heures à midi, et de 14 à 18 heures (le samedi jusqu'à midi).

La bibliothèque est fermée le 1^{er} et le 2 janvier, du Vendredi-Saint au lundi de Pâques inclusivement, les jours de fêtes de l'Ascension, Jeûne Genevois, Noël et 31 décembre, et chaque année du 20 août au 10 septembre inclusivement.

Les étudiants qui travaillent dans les laboratoires de la Faculté des Sciences peuvent faire usage des *Bibliothèques* spéciales de ces laboratoires.

Les étudiants en Lettres, Sciences économiques et sociales, Droit et Théologie peuvent faire usage des *Bibliothèques* de ces Facultés.

Sont en outre ouverts aux étudiants :

L'*Observatoire astronomique*, moyennant l'autorisation du Directeur, M. le prof. Raoul Gautier.

Le *Jardin* et le *Laboratoire de Biologie alpine* de la Linnæa, à Bourg-Saint-Pierre (Valais) (ouverts du 1^{er} juillet au 15 septembre), s'adresser au Directeur, M. le prof. R. Chodat.

Le *Musée d'histoire naturelle*, moyennant l'autorisation du Directeur, M. Maurice Bedot, D^r ès sciences.

Les *Serres du Jardin botanique* et le *Conservatoire botanique*, moyennant l'autorisation du Directeur du Jardin, M. John Briquet, D^r ès sciences.

Les *Archives de l'Etat*, moyennant l'autorisation de l'Archiviste, M. Paul-E. Martin, D^r ès lettres.

Le *Musée d'Art et d'Histoire*, moyennant l'autorisation de M. le professeur W. Deonna, Directeur du Musée.

ADRESSES DE MM. LES PROFESSEURS et PRIVAT-DOCENTS

PROFESSEURS

- MM. André, Emile, Délices, 10.
Askanazy, Max, rue de Candolle, 16.
Bally, Charles, rue Prevost-Martin, 53.
Bard, Louis, avenue Jules-Ferry, 4, Lyon.
Battelli, Frédéric, boulevard des Tranchées, 14.
Beuttner, Oscar, quai des Eaux-Vives, 46.
Bohnenblust, Gottfried, avenue des Vollandes, 2.
Borel, Eugène, place de la Fusterie, 9.
Borgeaud, Charles, Onex.
Bouvier, Bernard, rue Charles-Bonnet, 4.
Bovet, Pierre, chemin Sautter, 14.
Breitenstein, Jules, rue de Veyrier, 6, Carouge.
Briner, Emile, quai du Mont-Blanc, 25.
Bujard, Eugène, place Claparède, 4.
Chaix, Emile, chemin des Cottages, 28 bis.
Chavanne, Louis, rue G.-Leschol, 1.
Cherbuliez, Emile, avenue Petit-Senn, 32, Chêne-Bourg.
Chodat, Robert, chemin Fillion, Palmella, Pinchat.
Choisy, Eugène, avenue Calas, 4, Champel.
Choisy, Louis-Frédéric, rue du Soleil-Levant, 8.
Claparède, Edouard, avenue de Champel, 11.
Claparède, de, Hugo, chemin Bizot, 7, Malagnou.
Collet, Léon-W., chemin de Vert-Pré, 35, Chêne-Bougeries.
Cristiani, Hector, Corratierie, 15.
De Crue, Francis, La Petite Pierrière, Chambésy.
Deonna, Waldemar, chemin de la Gradelle, par Chêne.
D'Espine, Adolphe, rue Beauregard, 6.
Duparc, Louis, Ecole de Chimie.
Duprat, Guillaume-Léonce, cours de Rive, 6.
Eternod, Auguste, Juan les Pins, France.
Fehr, Henri, route de Florissant, 110.
Folliet, Edouard, rue de la Croix-d'Or, 12.
François, Alexis, route de Florissant, 8.
Gaillard, John, cours des Bastions, 13.
Gautier, Pierre, chemin du Square, 3.
Gautier, Raoul, avenue Marc-Monnier, 4.
Gourfein, David, quai du Mont-Blanc, 25.
Græbe, Charles, Westendstrasse, 28, Francfort s/M. (Allemagne).
Grandjean, Frank, chemin de Miremont, 29 bis, Champel.
Guye, Charles-Eugène, route de Florissant, 4.
Guex, Robert, Lausanne.
Guyénot, Emile, ch. des Arpillières, Chêne-Bougeries.
Hersch, Liebmann, clos Belmont, route de Chêne, 28 bis.
Humbert, Gustave, rue de l'Université, 4.
Julliard Charles, rue du Rhône, 2.
Kaden, Erich Hans, rue d'Italie, 9.
Kummer, Ernest, avenue de Champel, 15.
Ladame, Charles, Asile de Bel-Air, Chêne.
Laskowski, Sigismond, La Joliette, 110, rue de Carouge.
Lendner, Alfred, rue Emile-Yung, 6.
Logoz, Paul, boulevard Helvétique, 4.
Long, Edouard, boulevard Helvétique, 15.
Malche, Albert, avenue des Vollandes, 2.

- MM. Martin, Alfred, chemin de la Petite Gradelle, Frontenex.
 Martin, Victor, Bachet de Pesay, par Carouge.
 Mayor, Albert, rue Adhémar-Fabri, 6.
 Meumann, Gottlieb-August, Crêts de Champel, 10.
 Milhaud, Edgard, rue St-Victor, 8.
 Mirimanoff, Dmitri, rue Tœpffer, 11 bis.
 Montet, Edouard, quai des Eaux-Vives, 4.
 Muret, Ernest, route de Florissant, 55.
 Naville, Adrien, chemin Dumas, 8, Champel.
 Naville, Edouard, Malagny, par Versoix.
 Oltramare, Hugues, quai des Bergues, 27.
 Oltramare, Paul, La Pelouse, avenue des Bosquets, 19, Servette.
 Pictet, Amé, rue Bellot, 13.
 Pittard, Eugène, chemin des Cottages, 36.
 Prevost, Jean-Louis, rue Eynard, 6.
 Pognat, Amédée, rue Tœpffer, 11 bis.
 Rappard, William-E., Valavran, près Genève.
 Reverdin, Henri, route de Chêne, 124, Chêne.
 Reverdin, Jaques-Louis, Rive de Pregny, Genève.
 Richard, Albert, Corralerie, 24.
 Ritter, Eugène, chemin des Cottages, 3.
 Roch, Maurice, avenue Jules-Crosnier, 4.
 Rochat, Ernest, avenue Léon-Gaud, 7.
 Sarasin, Charles, Grand-Saconnex.
 Schidlof, Arthur, avenue du Mail, 26.
 de Seigneux, Raoul, chemin de Vert-Pré, 23, Conches.
 Seitz, Charles, rue de l'Evêché, 7.
 Tœndury, Hans, chemin de l'Escalade, 3.
 Veyrassat, Jean-Alfred, rue du Colombier, 15.
 Wavre, Rolin, rue LeFort, 25.
 Weber, Jean-Amédée, rue Bellot, 11.
 Weber, Rodolphe, clos Belmont, 15.
 Wœnger, Paul, chemin de Miremont, 35.
 Werner, Charles, route de Florissant, 4.
 Werner, Georges, avenue Paul-Chaix, Chêne-Bougeries.
 Wiki, Bernard, place Beau-Séjour, 2.
 Wuarin, Louis, La Chênaie, avenue Jacques-Martin, Chêne-Bougeries.

CHARGÉS DE COURS

- MM. Burky, Charles, quai des Bergues, 29.
 Carry, Paul, rue de Candolle, 17.
 DuBois, Charles, rue Saint-Léger, 4.
 Gampert, Auguste, rue Tœpffer, 11 bis.
 Lemaitre, Auguste, rue des Plantaporrêts, 2.
 Naville, François, rue Saint-Léger, 8.
 Pittard, Edmond, rue de la Croix-d'Or, 29.
 Thibaudet, Albert, rue Merle-d'Aubigné, 3.
 Valencien, Charles, rue des Caroubiers, 22, Acacias.

PROFESSEURS A L'INSTITUT DENTAIRE

- MM. Bardet, Albert, rue de Candolle, 18.
 Guillermin, Paul, rue du Stand, 62.
 Métral, Ernest, quai de l'île, 15.
 Pfœffli, François, rue de Candolle, 14.
 Wartmann, Charles, boulevard Helvétique, 16.

PRIVAT-DOCENTS

- MM. Abauzit, Frank, Thonon (Hte-Savoie).
 Aubert, Louis, cours des Bastions, 16.
 Audeoud, Henri, boulevard Helvétique, 17.
 Babel, Antony, rue des Peupliers, 26.

- MM. Benrubi, Isaac, avenue Luserna, 11.
 Berguer, Georges, presbytère de Genthod.
 Betchov, Nicolas, rue des Eaux-Vives, 47.
 Bétrix, Albert, place du Port, 1.
 Boissier, Leopold, villa Diodati, Cologny.
 Bonnet, Joseph, avenue du Mervelet, 11, Petit-Saconnex.
 Bouchardy, François, rue Jacques-Dalphin, 9 bis, Carouge.
 Caleb, Albert, rue Bovy-Lysberg, 8.
 Carl, Jean, Musée d'Histoire naturelle, Bastions.
 Chaix, André, route de Chêne, 18.
 Chodat, Fernand, chemin Fillion, Palmella, Pinchat.
 Christin, Edouard, Clinique Mont-Riant, Chamby-sur-Montreux.
 Collomb, Augustin, rue de Lausanne, 107.
 Cornioley, Charles, rue Général-Dufour, 12.
 Courtois, Louis-John, rue Henri-Mussard, 3, Eaux-Vives.
 Cramer, Alec, Corralerie, 18.
 Cuendet, Georges, chemin de Miremont, 18.
 Cumston, Charles-Greene, rue Bellot, 3.
 Ferrero, Paul, chemin de la Croisette, Vernier.
 Flournoy, Henri, rue de Mounetier, 6.
 Forel, Oscar-Louis, La Métairie, Nyon.
 Gilbert, René, rue de Hollande, 16.
 Golay, Jean, quai des Bergues, 27.
 M^{me} Gourfein-Welt, Léonore, quai du Mont-Blanc, 25.
 MM. Grodensky, Michel, chemin de Miremont, 21 A.
 Gysin, Marcel, boulevard du Pont-d'Arve, 6.
 Hamburger, Ludwig, quai des Eaux-Vives, 16.
 Hassler, Otto, chalet du Jura, ch. des Esserts, Petit-Lancy.
 Heinis, Hugo, rue Pré-Jérôme, 15 bis.
 Hochreutiner, B. P. Georges, rue St-Victor, 10, Genève.
 Jentzer, Albert, rue de l'Université, 8.
 Katzenelbogen, Salomon, chemin Miremont, 35 D.
 König, René, chemin du Square, 3.
 Kresteff, Stoyan, rue Général-Dufour, 15.
 Lagotala, Henri, rue de l'Ecole-de-Médecine, 2.
 Lévy, Fernand, rue Cavour, 5.
 Lévy-Du Pan, Ernest, avenue de la Gare, 4, Lausanne.
 Loup, Fritz, boulevard des Philosophes, 14.
 Mantchik, Herz, route de Chêne, 20.
 Martin, Paul-E., route de Florissant, 9.
 Martin-Du Pan, Charles, rue Sénebier, 20.
 Mercier, Alfred, chemin Sautter, 15.
 Mitkovitch, Rista, rue Saint-Victor, 8.
 Naville, André, Bd de la Tour, 6.
 Pagès, Antoine, avenue de Champel, 45.
 Paréjas, Edouard, avenue de la Gare des Eaux-Vives, 12.
 Perrier, Charles, rue de Candolle, 12.
 Pictet, Arnold, rue de Lausanne, 102.
 Privat, Edmond, boulevard du Théâtre, 12.
 Regard, Georges-Louis, rue de Hollande, 16.
 Reh, Théodore, rue de Hollande, 10.
 Reverdin, Louis, route de Chêne, 20.
 Roget, François-Frédéric, Le Manorêt, Vandœuvres.
 M^{lle} Rogovine, Eugénie, rue Verte, 5, Genève.
 MM. Roussy, Albert, chemin de Roches, 2.
 Rusillon, Henry, rue Pierre-Fatio, 27.
 Saloz, Charlie, avenue Marc-Monnier, 1.
 de Saussure, Raymond, Tertasse, 2.
 Sechehayé, Albert, rue de l'Université, 5.
 M^{lle} Sommer, Louise, rue du Conseil-Général, 3.
 MM. Thomas, Emile, route de Florissant, 4.
 Thomas, Frank, clos Belmont, route de Chêne.
 Thudichum, Georges, chemin de l'Escalade, 1.
 Tiercy, Georges, villa La Pelouse, Versoix.
 Turrettini, Gustave, rue du Rhône, 2.

- MM. Velleman, Antoine, chemin Dumas, 17, Champel.
Waegeli, Charles, avenue Pictet-de-Rochemont, 24.
M^{lle} Welt, Ida, plateau de Champel, 10.
MM. Zaytzeff, Nicolas, rue de la Servette, 75.
Zbinden, Louis, rue Saint-Ours, 5.
Ziegler, Henri de, rue de l'Ecole-de-Médecine, 14.
-

Secrétaire de l'Université :

M. Roussy, Albert, Université.

Caissier-comptable de l'Université :

M. Mossaz, John, Université.

Commis :

M. Cosandier, Edmond, rue Lombard, 6.

Appariteur des Facultés :

M. Brisselet, Paul, Université.

Concierges :

- | | |
|---|---|
| M. Clément, Emile, Université. | M. Cornamusa, Alphonse, Clinique infantile. |
| M. Francoual, Abel, Ecole de Chimie. | M ^{me} Pianca, Jeanne, Policlinique. |
| M ^{me} Becchio, Julie, Ecole de Médecine. | M. Clément, Francis, Institut d'Hygiène. |
| M ^{me} Brisselet-Chollet, Hélène, Institut pathologique. | M ^{me} Grosfort, Clotilde, Inst. Dentaire. |
| M ^{me} Ludy, Emma, Maternité. | M. Vatré, Simon, Institut de médecine légale. |
| | M. Vallier, John, Observatoire. |
-